MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième séance – Mardi 22 avril 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sylvain Clavel, Mmes Catherine Gaillard* et *Anne Pictet.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *Mme Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 avril 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 avril, mercredi 23 avril et lundi 28 avril 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, suite à la lettre des commissions du personnel qui a été lue ici le 11 mars 2008, je me vois tenu de donner une réponse publique pour qu'elle figure au *Mémorial*.

Monsieur le président, je reviens donc sur ce courrier du 10 mars 2008, qui vous avait été adressé en tant que président du Conseil municipal et qui a été lu en séance plénière le 11 mars dernier. Cette lettre commentait ma propre intervention lors de la séance du Conseil municipal du mercredi 20 février 2008, en réponse à l'interpellation I-163 de Mme Isabelle Brunier, conseillère municipale socialiste, interpellation intitulée: «Des conditions de travail saines et sereines au Musée d'art et d'histoire et à la Bibliothèque de Genève».

Avant de revenir sur le fond de ce courrier, je m'interroge sur le procédé utilisé: un courrier envoyé au Conseil municipal alors que j'ai toujours accepté de recevoir des représentants du personnel s'ils en faisaient la demande; ensuite, ce courrier n'a même pas été communiqué aux directions des institutions concernées. Et que dire de son traitement au bureau de ce Conseil municipal, qui n'a même pas jugé nécessaire de me prévenir avant sa lecture?

Pour une meilleure compréhension, je répondrai séparément pour chaque institution. D'abord, le Musée d'art et d'histoire (MAH). C'est, faut-il le rappeler, l'institution muséale la plus importante: plus de 33 millions de francs de budget, le bâtiment à la rue Charles-Galland et sept filiales, 161 postes votés au budget 2008, mais, avec les temps partiels, plus de 280 collaborateurs. Je réfute catégoriquement l'accusation «de laisser traîner des dossiers brûlants» qui concernent des situations de personnel. Cette grande maison est complexe et a besoin d'un cadre de fonctionnement précis: processus de discussions et de décisions, planifications scientifique et budgétaire, coordination de tous les secteurs. Depuis 2004, nous nous sommes attachés, avec la direction du musée, à résoudre les problèmes individuels, à repenser certains processus et certains secteurs, à prendre à bras le corps les dérèglements, comme dans le secteur de la surveillance ou au Centre d'iconographie genevois.

Le processus, appelé Renouveau, nous avait permis en 2005 de reposer, avec le personnel, le fonctionnement de certains secteurs. En septembre 2006, nous avons renforcé les fonctions managériales en nommant un directeur adjoint. Faisant suite à un constat – constat partagé avec les membres de la commission du personnel que j'ai rencontrés durant l'été 2007, avec la direction du département et le directeur des MAH – d'un échec et de souffrances individuelles durant cette période, les collaborateurs et collaboratrices qui étaient en arrêt maladie ont été entendus par la direction du musée ou la direction du département. Nous avons

décidé de soutenir Cäsar Menz par la nomination de Nathalie Chaix, au poste de directrice adjointe, et d'Isabelle Naef Galuba au poste de responsable des ressources humaines et des infrastructures, cela dans un délai très court, afin de répondre, à notre avis, aux attentes du personnel.

Nous avons parfaitement admis et reconnu, y compris devant les commissions du Conseil municipal, qu'il y avait à ce moment des tensions préjudiciables pour le personnel. Aujourd'hui, ce trio fonctionne bien et applique la feuille de route que nous avons élaborée ensemble. Dès leur prise de fonction, des rencontres ont eu lieu dans chaque secteur, un calendrier précis a été élaboré avec la commission du personnel et cinq groupes paritaires ont été constitués. Le premier: relation commission du personnel et direction des Musées d'art et d'histoire; le deuxième: entretien d'évaluation; le troisième: marche à suivre en cas de conflits relationnels au travail; le quatrième: communication interne; le cinquième: santé et sécurité. Une évaluation sera réalisée durant l'été prochain pour les six premiers mois de cette nouvelle équipe, puis en janvier 2009 et ainsi de suite chaque année.

J'en viens maintenant à la Bibliothèque de Genève (BGE). Dans cette fameuse lettre, la commission du personnel dénonce les souffrances que vit le personnel de la BGE et «les graves problèmes humains dont souffrent beaucoup d'employés» du service. Cette lettre relève encore que «des conditions de travail saines et sereines ne sont toujours pas réunies, loin de là, les tensions sont toujours présentes et l'ambiance est encore très lourde». Comme je l'ai dit, dans les contacts quotidiens de la direction avec le personnel, de telles situations ne lui ont pas été signalées. De l'avis général, l'ambiance de travail à la BGE est bonne, contrairement à ce qui a pu se passer au MAH. Mais comme toute organisation humaine elle peut rencontrer des difficultés et celles-ci ont un caractère limité et ponctuel. La nouvelle direction a notamment fait preuve d'une grande volonté de concertation, le processus de transition de la BGE – transition dans le domaine scientifique – s'est déroulé durant l'année 2007 et a été exemplaire en termes de participation du personnel et de communication sur l'avancée des réflexions sur le devenir de l'institution à l'égard de l'ensemble du personnel. Une politique de communication est actuellement mise en œuvre afin de favoriser la transparence et une bonne ambiance professionnelle.

Par deux fois – il est important de le souligner – le 2 juillet 2007 et le 12 mars 2008, Jean-Charles Giroud, directeur de la Bibliothèque de Genève, a proposé à M. Charbel Makhlouf, président de la commission du personnel de la BGE, une rencontre afin de discuter des modalités d'échange, de collaboration et de communication entre les deux instances. Aucun accusé de réception, aucune réponse jusqu'au 8 avril 2008! Enfin, et heureusement, cette réponse est arrivée et une première séance aura lieu le 29 avril. Le 9 novembre 2007, Jean-Charles Giroud envoyait un message à l'ensemble du personnel où il indiquait notamment la demande de la direction de la bibliothèque de passer d'une structure directeur/

directeur adjoint, à une autre plus adaptée aux besoins de cette institution, à savoir directeur et administrateur. Jean-Charles Giroud insistait sur l'excellent tandem qu'il formait avec l'administrateur ad interim. C'est dans les prérogatives d'un directeur de choisir ses adjoints les plus directs.

Je précise que toutes les nominations qui concernent ces deux institutions et au-delà l'ensemble du département sont, comme à chaque fois, présentées et validées par le Conseil administratif, après ouverture publique ou restreinte des postes concernés, dans le respect des statuts.

Enfin, je trouve grave que nombre de membres de ces deux commissions n'aient même pas été informés du contenu de cette lettre – j'en ai la preuve et je suis prêt à en témoigner. On peut logiquement se questionner sur les bases morales et éthiques d'un tel comportement. Il concerne une minorité de représentants qui compromettent ainsi le statut nécessaire de représentants du personnel. Pour la bonne forme, nous allons transmettre le règlement concernant les commissions du personnel internes aux services de l'administration de la Ville de Genève à l'ensemble des commissions du personnel internes au département de la culture.

Pour conclure, je m'exprimerai encore sur le fond. Une administration municipale ne peut fonctionner que sur des règles justes, appliquées partout et connues de tout le personnel. Le cadre, c'est le statut du personnel de l'administration municipale et le respect du droit administratif, qui garantit la proportionnalité et le fait que tout collaborateur est entendu à tout stade de son parcours professionnel. Le département de la culture a toujours respecté ce périmètre et nous avons toujours voulu clarifier aussi des situations à terme préjudiciables pour le bon fonctionnement. Est-il vraiment extravagant d'instituer un entretien annuel d'évaluation – parfois chaque deux ans pour les grands services – pour faire le point sur la relation et la situation dans le travail? Est-il extravagant de demander – et je précise que cela concerne une infime minorité – à certains collaborateurs de respecter leur cahier des charges et les procédures instituées? Est-il extravagant de rappeler à un collaborateur – en classe 17/19 – qu'il a dans son cahier des charges la responsabilité de coordonner une équipe, de gérer du personnel et de bien vouloir le faire? Est-il extravagant de rappeler que, quelle que soit sa position hiérarchique, ses diplômes, son statut de scientifique, il est nécessaire de respecter les autres membres du personnel en utilisant un ton adéquat?

Le département de la culture compte plus de 1300 collaboratrices et collaborateurs. Oui, il y a parfois des incompréhensions qui nécessitent des explications, des exaspérations qui nécessitent des médiations, parfois des conflits de travail qui nécessitent des explications, voire dans certains cas des sanctions administratives. L'important est de les reconnaître et de les résoudre.

Puisque cette lettre des commissions du personnel du 10 mars 2008 fait référence aux statistiques sur les absences non planifiées, je rappelle que, depuis

2004, le département de la culture est toujours en dessous de la valeur moyenne des absences non planifiées sur l'ensemble de l'administration. Nous demandons depuis deux ans à pouvoir utiliser cet indicateur pertinent et transversal qui permet à la fois d'être alerté sur une situation qui peut être préoccupante et, ensuite, de travailler à la résoudre. Il est important que nous puissions discuter avec des commissions du personnel représentatives et conscientes de leur rôle. Il faut souligner que l'interlocuteur naturel des commissions du personnel est la direction du service concerné, comme le précise le règlement, et que cette commission est un organe consultatif. Il n'a jamais été question de cogestion.

Bref, chacun doit être conscient de son rôle. L'essentiel est de construire et de garantir des prestations de qualité à la population, dans une ambiance de travail constructive où chaque collaboratrice et chaque collaborateur est conscient de ses droits, mais aussi de ses devoirs. Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de votre attention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que, sur demande de la magistrate, les comptes seront traités ce soir, lors de notre séance de 20 h 30.

Je prie maintenant notre secrétaire, Mme Anne Moratti Jung, de nous donner lecture de la lettre de démission de Mme Virginie Jordan.

Lecture de la lettre:

Genève, le 14 avril 2008

Concerne: ma démission du Conseil municipal

Monsieur le président,

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission dès ce jour. En effet, mes activités professionnelles ne me permettent plus de consacrer le temps nécessaire au plénum et aux commissions. Mon parti se chargera bien évidemment de me remplacer.

Vous remerciant d'avance de votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Virginie Jordan

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de continuer notre ordre du jour, je vous informe que nous avons reçu six motions d'ordre visant à inscrire des objets urgents à notre ordre du jour. De manière que le secrétariat puisse faire les photocopies nécessaires, nous traiterons ces motions d'ordre après les questions orales et nous discuterons du fond, cas échéant, après les comptes, lors de notre séance de 20 h 30.

Ces motions d'ordre concernent:

– la résolution R-109 de MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Mmes Salika Wenger, Maria Casares, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer, Maria Pérez et Marie-France Spielmann: «Ne touchons pas à nos parcs!»;
– la motion M-790 de Mmes Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Jean Sanchez, Alpha Dramé, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe et Pierre Rumo: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions»;
– le projet d'arrêté PA-80 de Mme Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Jacques Baud, Jacques Hämmerli et Mme Sarah Klopmann: «Maintien du parc Barton pour tous les citoyens et citoyennes de Genève»;
– le projet d'arrêté PA-81 de Mmes Maria Pérez, Maria Casares, Salika Wenger, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève»;
– l'interpellation I-174 de MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt: «Le Conseil administratif ne doit pas être un institut de sondage»;
– l'interpellation I-175 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Alexis Barbey: «Quelle politique en matière d'attribution de locaux commerciaux?».

Nous avons également reçu deux motions d'ordre demandant de traiter impérativement lors de cette session deux objets inscrits à notre ordre du jour. Il s'agit de la résolution R-107 du 20 février 2008 de Mme Catherine Buchet-Harder, MM. Jacques Baud, Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Richard North, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer et Olivier Tauxe: «Maintien du cercle d'UGS», et de la motion M-788 du 12 mars 2008 de M. Gérard Deshusses, Mmes Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Martine Sumi, Christiane Olivier, Annina Pfund, Véronique Paris, Silvia Machado, Isabelle Brunier, MM. Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Thierry Piguet: «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle».

3. Prestation de serment de M. Adrien Genecand, remplaçant Mme Virginie Jordan, conseillère municipale démissionnaire.

M. Adrien Genecand est assermenté. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M. Christian Zaugg (AGT). Le prix des matières premières et des métaux ayant pris l'ascenseur, je m'étonne que la Ville de Genève ne fasse aucun bénéfice sur leur recyclage. J'aimerais savoir si le conseiller administratif entend faire quelque chose à cet égard.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. La question de M. Zaugg est tout à fait pertinente, malgré la petite ellipse. Il s'agit donc bien du recyclage des déchets de type métallique. Cela va sans dire, mais c'est mieux en le disant. M. Zaugg a eu la gentillesse de m'en parler avant, raison pour laquelle je peux répondre.

Il est vrai, notamment avec la pénurie de métal que connaît la Chine, que sur le marché mondial la demande est forte et que l'offre ne suit pas forcément. Mesdames et Messieurs, vous savez que la Ville de Genève développe depuis plusieurs années une politique consistant à identifier, par type de déchet et sous l'angle des matières premières, les possibilités de recyclage d'un certain nombre de matériaux au nombre desquels figure en tête de liste le métal, métal qui est assez facilement réutilisable. Aujourd'hui, il est donné, en quelque sorte, à une entreprise, qui le récupère et qui le revend. Pour ma part, en arrivant au département, j'ai considéré que c'était une situation anormale, dès lors qu'il y a un marché des déchets qui se crée aujourd'hui, dont on connaît bien le volet papier, mais moins le volet métal. J'ai donc demandé à mes services de se pencher sur un appel d'offres, qui devrait aboutir au mois de juin, pour la récupération du métal par les sociétés présentes sur la place de Genève contre rémunération de la Ville.

Monsieur Zaugg, je vous confirme ici que la Ville est très soucieuse de poursuivre sa politique de récupération des déchets et qu'elle est tout aussi soucieuse – car c'est là le développement durable sainement envisagé – de ses ressources économiques. Pour ce motif, la Ville aura à cœur, dans les semaines ou les mois qui viennent, de mettre en concurrence les acteurs du marché des déchets métalliques. Je vous informerai évidemment, via la commission des travaux ou une autre commission, du développement de ce dossier.

Le président. Mesdames et Messieurs, vu le nombre d'urgences déposées, je respecterai strictement le règlement: après une demi-heure, c'est-à-dire à 17 h 50, j'arrêterai le tour des questions orales.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Etant donné la motion M-742 que nous avions déposée pour le relogement des activités artisanales et artistiques se déroulant sur le site Artamis, et au vu des travaux de dépollution qui vont avoir lieu, le Conseil administratif peut-il nous donner une information sur ses propositions de relogement, suite aux entrevues qu'il a eues avec le conseiller d'Etat Mark Muller, notamment?

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. S'agissant des occupants d'Artamis, nous avons eu une première séance avec le conseiller d'Etat Mark Muller et nous en aurons une deuxième le 5 mai 2008. Pour l'instant, deux pistes sont explorées, qui sont assez divergentes. D'une part, la position de l'Etat consiste à dire aux actuels occupants de la parcelle que, s'ils trouvent des locaux vides, ils viennent présenter ces propositions au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), qui verra dans quelle mesure ces propositions sont acceptables. Le cas échéant, s'il s'agit de locaux vides à louer ou à acheter, l'Etat fera le *go between* entre les occupants et de potentiels mécènes qui ont été approchés par l'Etat.

La position de la Ville est plutôt de travailler sur l'existant et de réaffecter des surfaces qui sont déjà propriété de la Ville. Un travail est en train de se faire au sein de mon département, à la Gérance immobilière municipale, et je présenterai prochainement au Conseil administratif une première proposition de relogement potentiel. Cela dit, ces propositions ne pourront jamais satisfaire tous les besoins, puisqu'on parle de 200 à 250 occupants à Artamis et que la Ville n'a pas le potentiel de reloger tous ces artistes ou artisans. De même, je ne sais pas quelles sont les capacités financières des mécènes qui ont été approchés par le DCTI, mais j'imagine qu'il sera difficile de reloger tout le monde.

Toujours est-il qu'il y a bien une volonté dans ce sens de la part de la Ville et de l'Etat. Nous aurons cette séance début mai avec trois interlocuteurs désignés par les actuels occupants du site Artamis, avec qui nous négocions, et avec un répondant administratif pour le DCTI et une répondante administrative pour la Ville de Genève, respectivement la Gérance immobilière municipale.

Voilà la voie sur laquelle nous avançons, mais comme nous l'avons dit lors d'un passage à la commission de l'aménagement et de l'environnement, il est clair que, s'agissant de la Ville en tout cas, nous n'avons pas le potentiel pour

reloger tout le monde. Si les propositions que je ferai au Conseil administratif lui agréent, c'est le collectif Artamis qui décidera ensuite qui occupera les locaux et comment le collectif se partagera l'espace. A cet égard, le Canton a un point de vue convergent: ce n'est ni la Ville ni le Canton qui choisiront celles et ceux qui occuperont les espaces artistiques et artisanaux mis à disposition, pour autant qu'il y en ait.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les travaux entrepris depuis quelques mois à la piscine des Vernets. Je me suis laissé dire que des fenêtres, qui sont en fait des baies vitrées, ont été déposées pour quelque temps, mais qu'ensuite elles seront de nouveau déplacées, afin de construire un mur. Qu'en est-il et pourquoi cette gymnastique? Le moins qu'on puisse dire, c'est que cela ressemble un peu à du travail de singe. C'est choquant autant pour ceux qui doivent faire le travail qu'au niveau des dépenses.

Le président. M. Pagani vous répondra demain.

M. Pascal Rubeli (UDC). Ma question s'adresse au magistrat M. Tornare; elle est en relation avec les locaux occupés par les cuisines scolaires à Saint-Gervais. En tant que membre du comité de Saint-Gervais, quelques commissaires m'ont posé la question suivante. Comment se fait-il que les commissaires et des élèves âgés de 6 ans ou plus, utilisent les mêmes lieux de commodité? Compte tenu de l'ambiance et des débats que nous avons assez régulièrement dans notre société aujourd'hui concernant des agissements liés à la pédophilie, et afin d'éviter toute polémique un jour peut-être, une autre solution pourrait-elle être envisagée?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra demain.

Mme Martine Sumi (S). Ma question s'adresse au ministre des sports. Le titre de ma question est: «Pourquoi le site des horaires des piscines des Vernets et de Varembé n'est-il pas mis à jour?», et le sous-titre est: «A quoi sert un site s'il n'est pas mis à jour?» L'anecdote est la suivante. J'aime aller nager aux Vernets et, dimanche matin, comme d'habitude, je regarde sur le site internet et je constate que la piscine est ouverte. Mais, en arrivant, je vois qu'elle n'est pas ouverte… Pour moi, ce n'est pas un problème: j'ai ma bicyclette et je me rends à la piscine de Varembé. Mais beaucoup de monde était là et attendait. Ces person-

nes avaient fait le chemin pour venir aux Vernets, souvent des personnes un peu plus âgées que les fêtards du samedi soir et pour lesquelles il n'est pas évident de se déplacer…

Pourquoi donc le site n'est-il pas mis à jour? Apparemment, d'après l'employé au guichet, c'est un problème récurrent et il est bien embêté car les gens ronchonnent. S'il vous plaît, pouvez-vous voir où cela en est et faire le nécessaire pour que le site soit mis à jour régulièrement?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je le ferai, Madame Sumi. Cela dit, nous avons mené une expérience à la piscine des Vernets et, si vous avez lu la *Tribune de Genève* de la semaine dernière, vous aurez vu qu'elle devient définitive: les horaires ont été étendus et la piscine est maintenant ouverte dès 7 h 30 plusieurs fois par semaine.

Pour la piscine de Varembé, j'en ai discuté avec les collaborateurs et collaboratrices du Service des sports et nous allons peut-être lancer la même expérience, c'est-à-dire ouvrir la piscine de Varembé plus tôt le matin. C'est en discussion.

Cela dit, concernant le site internet – j'ai bien compris, Madame Sumi – je vais voir pourquoi il y a une discrépance entre ce qui se fait et ce qui est indiqué.

Mme Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet. Nous avons tous lu dans la presse que M. Maudet avait remis de l'ordre dans le dossier des gratuités du domaine public – ce dont je vous remercie et vous félicite, Monsieur Maudet. Je voulais demander si, à l'occasion de l'étude de ce dossier, la convention entre la Ville de Genève et la société organisatrice des manifestations Eurofoot 2008 pour la mise à disposition de la plaine de Plainpalais a été revue, et à quelles conditions.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Cette question est évidemment intéressante et tout à fait d'actualité. Effectivement, le Conseil administratif, sur ma proposition, a revu les conditions auxquelles nous pouvions octroyer la gratuité sur le domaine public et il a décidé d'appliquer les nouvelles règles à tous les cas qui se présenteraient, sans aucune exception, à compter du 1er avril 2008. Cette directive s'applique donc à partir de cette date, moyennant un temps d'adaptation et d'information allant jusqu'au 31 décembre 2008.

Pour mémoire, la taxation de l'empiètement sur le domaine public est fixée par un règlement cantonal qui dispose que, jusqu'à sept jours d'empiètement sur

le domaine public, chaque mètre carré utilisé coûte 10 francs. Au-delà de sept jours, c'est 45 francs le m^2, mais les communes sont libres de pratiquer un abattement, un rabais en quelque sorte, à des titres divers qu'elles décident elles-mêmes. J'ai transmis la nouvelle directive – qui est à disposition sur internet – à la présidence de la commission des sports et de la sécurité, laquelle décidera peut-être de m'auditionner à ce sujet.

Dans le cas d'espèce sur lequel vous m'interrogez, Madame, à savoir l'Euro-foot, les mêmes règles s'appliquent. Si l'empiètement a lieu sur une longue durée – comme c'est prévu – ce sera au tarif de 45 francs le m^2 pour une surface qui couvre la quasi-totalité de la plaine de Plainpalais, avec un rabais fixé en fonction des critères indiqués dans la directive. Cela a été communiqué à l'organisateur privé, la société Nepsa, et à l'Etat, qui est le mandataire, et la facture partira le moment venu.

Mme Marie Chappuis (DC). Ma question s'adresse également au magistrat Maudet. On a pu lire ici et là qu'un *dance floor* géant allait être installé sur le site d'Artamis, où des milliers de fêtards pourront danser tout l'été, sept jours sur sept, jusqu'à 2 heures du matin. Cela occasionnera bien sûr des nuisances pour les riverains du site d'Artamis. D'après les informations que l'on m'a données, le terrain sur lequel le *dance floor* sera installé appartient à l'Etat. J'aurais souhaité savoir si la Ville avait pris contact avec les autorités cantonales et ce qu'elle souhaitait faire pour éviter que les habitants de la Jonction ne puissent pas fermer l'œil de tout l'été.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Le Conseil administratif a pris connaissance par la presse de l'organisation de cet événement – appelons cela pudiquement un événement – de longue durée, puisque c'est une disco sept jours sur sept, de 11 h du matin à 2 h du matin, sur le site d'Artamis. Nous en avons parlé mercredi passé et nous avons tout de suite pris contact avec les autorités cantonales – puisque, comme vous venez de le préciser, c'est une parcelle de l'Etat – pour savoir ce qu'il en était et surtout pour faire savoir que nous nous opposerions si d'aventure l'Etat avait dû donner une autorisation.

Renseignement pris auprès de l'Etat et après une descente, si je puis dire, de la police et du Service du commerce dépendant du département de M. Unger, nous avons pu établir qu'aucune autorisation n'avait été délivrée, parce que aucune demande n'avait été déposée, et qu'il était donc exclu qu'une quelconque disco ouvre. Par ailleurs et de surcroît, les autres exploitants du site d'Artamis s'y opposaient également en raison des nuisances prévisibles.

Le caractère éphémère de cette disco, annoncée comme éphémère, n'en a été que renforcé: je dirai même que le projet est mort-né! M. Moutinot m'a confirmé par écrit que ses services non seulement interdiraient ce type de manifestation, mais qu'ils auraient à cœur de faire appliquer l'interdiction. Raison pour laquelle je peux être formel ce soir: cet événement n'aura pas lieu, et c'est tant mieux pour les habitants!

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à M. Pagani. Lors des débats budgétaires, il avait partagé les critiques de l'Entente vis-à-vis de l'Association Rehma qui gère la cafétéria de la rue du Stand, des critiques non pas sur la qualité de l'association, mais sur les prestations fournies au personnel qui travaille dans ce bâtiment. La qualité des prestations fournies au personnel ne s'est toujours pas améliorée. Ma question est donc: quid de la situation, puisque M. Pagani avait dit qu'il allait revoir le contrat avec cette entité?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Après examen du dossier et comme je vous l'avais dit, j'ai pensé qu'il était judicieux, et le Conseil administratif a suivi ma proposition, de transmettre ce dossier à Mme Sandrine Salerno.

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Effectivement, on m'a récemment transféré le dossier et les différents classeurs qui vont avec… Le directeur de mon département va rencontrer la personne qui exploite cette cafétéria de la rue du Stand, examiner avec elle la viabilité du projet et, le cas échéant, le transfert dans un autre lieu.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse au maire, elle est fort brève: je voudrais savoir si la Ville de Genève enverra un délégué pour l'ouverture des Jeux olympiques à Pékin.

M. Patrice Mugny, maire. Non!

Le président. Voilà le genre de question et de réponse que le bureau aime…

Mme Maria Casares (AGT). Ma question s'adresse à M. Maudet et concerne les supports d'affichage. A la rue de la Servette 44, en face de la poste, un établissement médico-social est en train d'être construit. Sur les palissades, il y a plu-

sieurs panneaux d'affichage qui n'ont pas été changés depuis assez longtemps, dont une affiche de Mme Martine Brunschwig Graf pour les élections nationales d'octobre 2007! Cette affiche est toujours là et j'aimerais donc savoir ce qu'il en est. Pour une si longue période d'installation, pour un tel affichage quasi permanent, les responsables paient-ils des redevances, des taxes pour ces affiches, ou est-ce gratuit?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je peux d'ores et déjà vous rassurer: dans mon département, rien n'est gratuit, en tout cas très peu de choses le sont, et j'y veille! Après le coup d'Etat permanent, voilà peut-être la campagne permanente de Mme Martine Brunschwig Graf… J'ignore si c'est à dessein que la Société générale d'affichage, puisqu'il doit s'agir de panneaux officiels, a laissé cette affiche-là en particulier, mais vous mettez le doigt sur un problème lié à la concession générale d'affichage qui, comme vous le savez, faisait l'objet d'un contrat échu au 31 décembre 2007. Nous sommes en train de le prolonger, puisque l'attribution de la nouvelle concession est suspendue à des recours, à différents litiges entre les sociétés qui ont participé à l'appel d'offres.

Concrètement, nous avons été bloqués s'agissant de l'installation de nouveaux supports d'affichage à la rue de la Servette, parce que nous nous trouvions dans la période charnière entre la fin de l'ancienne concession et la nouvelle. Nous, Ville de Genève, avions donné l'autorisation d'installer à titre précaire de nouveaux supports; l'un d'eux a peut-être été oublié et je reviendrai volontiers demain avec des précisions. J'ai bien noté qu'il s'agissait du 44 de la rue de la Servette et, le cas échéant, nous aurons à cœur de faire disparaître rapidement cette affiche, je puis vous l'assurer.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à Mme Salerno, qui a disparu… – vous la lui transmettrez, Monsieur le président – et concerne l'Ile Rousseau. Apparemment, le contrat de fermage est arrivé à terme à la fin mars 2008 et il semble que le gérant soit toujours en place. Je voudrais savoir quand ce bail, qui devrait devenir commercial, sera mis à disposition.

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Burri, je vous répondrai demain.

Mme Anne-Marie Gisler (R). Ma question s'adresse à M. Pagani et a trait à l'immeuble Clarté. Je souhaitais savoir pourquoi la Ville, à l'époque, n'a pas

estimé utile de participer, même de manière symbolique, à la rénovation de cet immeuble. D'autre part, pourquoi le projet de fondation concernant l'acquisition d'appartements n'a-t-il pas été retenu? Finalement, la Ville a-t-elle conscience de la valeur touristique de ce type de patrimoine et, si oui, a-t-elle l'intention de le mettre en valeur?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds d'abord sur le fond. Oui, la Ville soutient toutes les initiatives privées ou publiques visant à valoriser le patrimoine urbanistique, et il est important dans notre ville. D'ailleurs, cela se sait, puisque passablement de personnes viennent visiter ce patrimoine exceptionnel.

Sur la forme, le dossier de l'immeuble Clarté a été étudié et soutenu largement et avec détermination par mon prédécesseur. Une association a été créée en vue d'acheter un ou plusieurs appartements à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale, mais, malheureusement, les personnes résidant dans cet immeuble n'ont pas trouvé les propositions de la Ville adéquates et se sont ingéniées à l'écarter.

En l'occurrence, je l'ai dit publiquement et je le répète, tout a été fait pour que la Ville participe à la rénovation et à la valorisation de cet immeuble. Mais nous n'avons pas été acceptés comme partenaire et nous en avons tiré les conclusions, après avoir constaté que nous étions juste attendus pour mettre la main au portemonnaie! Nous avons donc pris acte de cette situation. Comme vous, je la déplore et je ne peux qu'être insatisfait de l'issue de ce dossier, mais je ne me voyais pas reprendre mon bâton de pèlerin pour faire ce que d'autres font nettement mieux que nous.

Mme Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous savons maintenant qu'en principe la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève va être dissoute au 1er juin 2008. J'aurais aimé savoir quelles ont été les démarches que la Ville a entreprises auprès de cette fondation pour acquérir des immeubles, afin de renforcer son parc immobilier, et quelles démarches la Ville envisage encore, peut-être avant la dissolution, en vue de se porter acquéreuse de bâtiments.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Effectivement, la fondation va être liquidée au mois de juin 2008 et un certain nombre de biens immobiliers n'ont pas pu être vendus au plus offrant. Nous restons attentifs, comme nous l'avons été par le passé, aux objets qui seront accueillis dans la liquidation par le

Conseil d'Etat. D'ores et déjà, un certain nombre de dossiers nous intéressent et nous allons prendre contact avec le Conseil d'Etat pour les acquérir, ou en tout cas discuter des modalités d'acquisition.

M. Roland Crot (UDC). Ma question s'adresse à M. Patrice Mugny. Il y a quelque temps, la presse a relaté l'achat par la Ville d'une statue de plus de 300 000 francs glorifiant les sans-papiers. Cet achat, s'il est avéré, appelle les questions suivantes. Compte tenu des problèmes d'incivilité et de criminalité que subit notre population, le Conseil administratif n'estime-t-il pas qu'il a un rôle d'exemple à jouer et qu'il doit tendre à modérer ces tendances plutôt que de mettre en valeur la violation de la loi?

M. Patrice Mugny, maire. J'entends ce que vous dites, Monsieur Crot, mais je n'arrive pas à comprendre le lien entre la criminalité et les sans-papiers… A ma connaissance, l'immense majorité des sans-papiers à Genève sont des femmes, latino-américaines notamment, parfois africaines ou plus rarement des pays de l'Est. Ces femmes ne sont pas des criminelles. Cette année, je les ai rencontrées régulièrement, notamment dans des paroisses le dimanche, car elles font souvent partie d'une communauté évangélique. Je les rencontrerai encore jeudi soir et une journée de solidarité aura lieu dimanche à la salle du Môle. Je ne vois donc pas le lien entre la criminalité et les sans-papiers.

Je réponds maintenant en ce qui concerne la statue. Effectivement, une commande a été faite au sculpteur sénégalais Ousmane Sow, avec l'idée de rendre visible l'existence des sans-papiers, qui sont invisibles pour les raisons que l'on connaît, même si Genève, à son niveau, pratique une politique relativement correcte. En effet, ces personnes ont le droit de se faire soigner, leurs enfants peuvent être scolarisés et des démarches peuvent être faites pour les engager et les déclarer aux assurances sociales.

Pour revenir à votre question, Monsieur Crot – mais je l'ai peut-être mal comprise, car je vous vois faire des gestes de dénégation – oui, cette statue a été achetée et je ferai prochainement une information sur son coût et sur son inauguration, qui aura lieu le 30 mai prochain.

M. Christophe Buemi (S). Je m'adresse au magistrat Pierre Maudet au sujet d'une question que je lui avais posée le 19 février 2008 concernant le passage couvert de la bibliothèque municipale de la Jonction. A l'époque, M. Maudet avait promis qu'il donnerait des ordres auprès des agents de sécurité municipaux (ASM) pour que les scooters et les vélomoteurs qui se trouvent sous ce passage

couvert soient enlevés ou soient amendés. Effectivement, en cas d'incendie, la bibliothèque des enfants se trouvant juste au-dessus, je n'ose pas imaginer le désastre qui pourrait se produire…

Aujourd'hui, je me suis rendu sur place et j'ai pu voir que rien n'avait bougé depuis deux mois! J'ai même vu passer deux ASM qui n'ont pas amendé ces véhicules; par contre, ils ont été saluer leurs collègues de la police judiciaire qui, eux, justement, utilisent ce passage pour parquer leur véhicule. J'aimerais savoir quelles consignes ont été donnés aux ASM et si la loi va enfin être appliquée, car il n'y a rien de pire que l'impunité, surtout quand elle est pratiquée par un corps de police…

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Votre question du mois de février était double, Monsieur Buemi: elle portait sur cet aspect et sur la responsabilité de l'Etat – il est utile de le préciser ici – en tant que propriétaire privé de la desserte située à la rue David-Dufour. J'ai du reste interpellé le conseiller d'Etat en charge des constructions sur ce point.

Cela dit, je ne suis pas resté les bras croisés sur ce dossier et j'ai fait le même constat que vous, Monsieur Buemi, à savoir que les détenteurs de ces scooters, que vous dénoncez à juste titre, sont pour l'essentiel des fonctionnaires cantonaux travaillant dans cette honorable maison qu'est la police! Je me suis donc permis d'interpeller le magistrat en charge des services de police au niveau cantonal, qui ne vous est pas totalement étranger… En l'occurrence, on peut jouer à ce petit jeu consistant à verbaliser les citoyens, gendarmes ou pas, qui garent leur scooter au mauvais endroit, mais je trouve que, s'agissant de représentants des forces de l'ordre, on devrait pouvoir leur faire entendre raison, faire preuve de bon sens et éviter de jouer au chat et à la souris en matière d'amendes.

Ce que vous me dites aujourd'hui ne me rassure pas, car cela signifie que je n'ai pas été entendu, chose étonnante au vu des excellents rapports que j'entretiens avec cet homologue cantonal. Je vais donc en remettre une couche, si j'ose dire. Monsieur le conseiller municipal, vous serez d'accord avec moi pour dire que continuer à amender ces scooters n'a pas beaucoup de sens, sauf sous l'angle du remplissage des caisses municipales. Dans cette affaire, il faudrait surtout faire savoir aux détenteurs desdits scooters – qui devraient normalement être réceptifs au respect de la loi – que cet endroit n'est pas prévu pour ce type de stationnement.

Mme Catherine Buchet-Harder (UDC). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet. L'affaire des fichiers pornographiques découverte à la Radio suisse

romande sème le trouble dans les entreprises. Ma question est la suivante. Un collaborateur de la Ville de Genève peut-il stocker sur son poste de travail, ordinateur fixe ou portable, des fichiers pédophiles depuis un CD, DVD, une clé USB, un téléphone portable ou un organiseur personnel Palm ou BlackBerry?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. C'est un sujet épineux que vous abordez là, Madame, et qui fait évidemment l'objet d'une attention accrue de la part du Conseil administratif. A la fin de l'année 2006 et au début 2007, le Conseil administratif précédent a eu à traiter une affaire extrêmement délicate, relative à la détention de fichiers de ce type-là, et il a prononcé une sanction extrêmement lourde – vous pouvez imaginer laquelle – à l'endroit du collaborateur concerné.

Les limites que nous connaissons sont des limites d'ordre juridique et d'ordre technique. Rapidement et sans donner de cours ici, je dirai un mot sur les limites d'ordre juridique. La législation, en particulier le Code pénal, proscrit la possession de fichiers de ce type-là. Mais vous savez qu'il est aujourd'hui possible, sans charger les fichiers, d'aller sur internet visionner des images, ce qui ne permet pas de faire des investigations très poussées. C'est une lacune de la loi traitée en ce moment aux Chambres fédérales. En revanche, le fait de détenir, de télécharger des images est répréhensible et la Direction des systèmes d'information et de communication a les outils nécessaires pour repérer de tels comportements. Preuve en est le cas que je viens de citer.

S'agissant des limites d'ordre technique, lorsque quelqu'un a une clé USB ou un CD qu'il insère lui-même dans l'ordinateur, sans entrer à un quelconque moment en contact avec le réseau de la Ville, on ne peut évidemment parer à ce genre de situation. Dans ces cas-là, nous faisons confiance aussi à la vigilance des collègues. Jusqu'ici nous n'avons pas eu de cas à déplorer. Nous avons toute confiance dans le personnel municipal, mais nous ne sommes pas à l'abri, ni techniquement ni sous l'angle juridique. Toutefois, je peux vous assurer ici, et je l'affirme haut et fort au nom du Conseil administratif, que nous avons très à cœur de rester vigilants sur cette problématique et de veiller que, notamment sous l'angle technique, nous soyons toujours à jour.

Le président. Nous en avons ainsi fini avec les questions orales et nous passons à la discussion des motions d'ordre. Je signale en passant que j'ai fait stopper les photocopies du projet d'arrêté PR-81 intitulé «Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève», qui fait dix pages. Nous en avons distribué quelques exemplaires dans chaque groupe, mais tirer 800 photocopies pour discuter de l'urgence me paraissait peu raisonnable.

La première motion d'ordre demande d'inscrire à notre ordre du jour le projet d'arrêté PA-80: «Maintien du parc Barton pour tous les citoyens et citoyennes de Genève». Je passe la parole à Mme Wenger et ensuite à un intervenant par groupe pour s'exprimer sur l'urgence.

Mme Salika Wenger (AGT). Merci, Monsieur le président. Le Conseil administratif, dans sa grande mansuétude, a pris la peine de nous informer de sa participation au débat sur le nouveau siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), par voie de presse et la semaine dernière seulement! N'ayant pas nous-mêmes le temps d'en faire autant, il nous semble urgent de lui dire ce qui nous préoccupe dans ce Conseil municipal. C'est impératif, d'autant plus que les nouvelles sont mauvaises du point de vue du fonctionnement démocratique de notre assemblée.

Aussi l'urgence est-elle une évidence et je vous invite à la voter, afin que ce dossier ne soit plus un monologue du Conseil administratif, mais bien un échange entre nous, misérables petits conseillers municipaux, et notre infaillible Conseil administratif. Pour illustrer cela, j'ai une petite phrase pour M. Dramé, comme il les aime. Elle est de Louise Michel: «Le pouvoir créera des vertiges tant qu'il ne sera pas partagé par tous.»

M. Jean-Charles Lathion (DC). S'il y a une urgence, c'est bien celle de laisser le groupe de travail qui planche sur le sujet continuer ses travaux. Le Parti démocrate-chrétien ne rejoindra pas la dissension de M. Pagani par rapport à l'ensemble du Conseil administratif. Mesdames et Messieurs, si vous êtes dans le clientélisme, c'est votre affaire! Nous, nous ne voterons pas cette urgence.

M. Alexis Barbey (L). Pour les libéraux, la problématique est à la fois plus grave et conforme à ce que vient de dire M. Lathion. Les manœuvres engagées par A gauche toute! sur ce problème ont des conséquences que ses membres ne mesurent pas et que nous ne mesurons pas non plus pleinement pour l'instant, mais qui mettent en péril la présence des organisations internationales à Genève et la possibilité de coopérer avec elles. Ce risque, nous ne voulons pas le courir. Nous pensons que nous ne pouvons pas, en urgence, en une heure, nous prononcer sur un dossier aussi important que celui-là. C'est pourquoi le groupe libéral refusera l'urgence.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste, quant à lui, acceptera cette urgence. Il partage tout à fait l'opinion du groupe libéral selon laquelle il ne saurait être question de mettre en péril les organisations internationales.

Toutefois, les interrogations qui sont soulevées méritent réponse et nous faisons confiance à notre magistrate pour répondre auxdites interrogations. Il s'agit de pouvoir conduire ce dossier à la satisfaction de l'OMC et de l'ensemble des habitantes et des habitants de notre ville et, dans ce sens, il vaut mieux arriver à calmer le jeu.

Comme l'a dit notre magistrate, il est hors de question de laisser la chaise vide. Il vaut mieux que ce débat puisse avoir lieu sereinement et que le Conseil administratif sorte conforté de la discussion que nous aurons tout à l'heure. Raison pour laquelle nous n'avons aucune crainte à accepter cette urgence.

Mme Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts soutiendra également l'urgence pour les raisons déjà évoquées, notamment parce que le processus est déjà entamé. Il s'agit, pour le Conseil municipal et pour les Verts en particulier, de soutenir le processus en cours, notamment la participation du Conseil administratif à des groupes de travail qui existent déjà. Raison pour laquelle nous souhaitons discuter de cet objet ce soir.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical refusera également l'urgence. Nous voyons dans ce projet d'arrêté un cache-sexe d'A gauche toute! qui, en criant qu'on va tuer un parc, vise en fait à tuer l'OMC!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Après avoir entendu les représentants de l'Entente, je n'en viendrai pas aux comparaisons de lingerie féminine… Leurs propos me font plutôt penser au fameux procès de l'affaire Dreyfus: «La question ne sera pas posée.» Ici aussi, la question ne sera pas posée, elle sera posée le plus tard possible… Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, l'affaire est trop importante; il en va de la sauvegarde du patrimoine de la population genevoise et il est important que le Conseil municipal puisse donner un signe politique fort tant au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil, qui sera finalement appelé à voter les déclassements de terrain.

L'Union démocratique du centre, qui est signataire du projet d'arrêté, soutiendra l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 43 oui contre 29 non.

Le président. Nous passons à la motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour la résolution R-109: «Ne touchons pas à nos parcs!». Je passe la parole à l'un des résolutionnaires.

M. Christian Zaugg (AGT). Cette résolution est directement liée au projet d'arrêté PA-80. Elle occupe un volet nécessaire, relatif à notre détermination en tant que parlement de la Ville de Genève, et elle interpelle le Conseil fédéral ainsi que le Conseil d'Etat pour le maintien du parc Barton et l'extension de l'OMC 300 mètres plus loin.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste n'acceptera pas cette urgence. En effet, autant nous pensons qu'il est bon de donner un signe au Conseil administratif pour traiter du dossier de l'OMC, pour ramener un peu d'harmonie dans la gestion de ce dossier, autant nous jugeons inopportun d'entrer en matière sur cette résolution, quand bien même elle comporte des aspects intéressants, notamment la demande de classement du bâtiment. Nous sommes contents de voir qu'il y a de l'intérêt pour la sauvegarde du patrimoine moderne et contemporain, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous relevons également la demande de sauvegarder la rade comme élément patrimonial. Autant de choses qui mériteraient d'être discutées, mais, selon nous, il ne faut pas les lier directement avec le bâtiment de l'OMC. C'est un objet important que celui de la rade, que nous pourrons traiter comme tel si nous voulons l'inscrire au patrimoine de l'Unesco. Pour les socialistes, il n'y a donc pas d'urgence à traiter cette résolution.

Mme Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts ne soutiendront pas l'urgence de cette résolution, étant entendu qu'à notre sens les intérêts de la Ville et de la population seront totalement sauvegardés par le projet d'arrêté PA-80, dont nous avons voté l'urgence. De plus, il s'agit d'un dossier qui va se développer, bien au-delà d'une discussion au Conseil municipal.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Cette résolution a un petit plus par rapport au projet d'arrêté PA-80: c'est la touche de démagogie! Pour nous, c'est du pareil au même, et nous n'entrerons pas dans la démagogie d'A gauche toute! Nous refuserons cette urgence.

M. Roland Crot (UDC). Pour notre part, nous ne soutiendrons pas l'urgence.

M. Olivier Fiumelli (R). Avec cette résolution, le cache-sexe dont parlait mon collègue devient transparent! En effet, il s'agit bien de s'en prendre à l'OMC. Il

est complètement démagogique d'en appeler au Conseil fédéral et au Conseil d'Etat, alors que le Conseil fédéral, par la voix de Mme Calmy-Rey, et le Conseil d'Etat défendent tout à fait bien, selon nous, les intérêts de la Genève internationale, dont il s'agit de rappeler encore une fois tous les bénéfices qu'elle apporte à Genève.

M. Alexis Barbey (L). Pour notre part, lorsqu'on nous dit: «Ne touchons pas à nos parcs», nous répondons: «Ne touchons pas à l'OMC non plus!» Cette résolution démontre une vision extrêmement figée de la société genevoise. Des parcs, nous en avons beaucoup, il s'agit certes de les protéger, mais des organisations internationales, nous n'en avons pas tellement, et il s'agit aussi de les préserver!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 65 non contre 9 oui.

Le président. Cette résolution passera donc dans le cours normal de notre ordre du jour. Nous continuons avec la troisième motion d'ordre qui demande d'ajouter à notre ordre du jour la motion M-790: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions.» Je passe la parole à Mme Rys, motionnaire.

Mme Alexandra Rys (DC). La commission de l'aménagement et de l'environnement a entamé, la semaine dernière, les travaux sur la proposition PR-595 concernant les glaciers de la rade et, simultanément, sur la motion M-738 qui demandait une étude globale. C'est à cette occasion qu'un grand nombre de commissaires – Monsieur le président, votre œil d'aigle a certainement repéré que les signataires de cette motion étaient tous membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement – se sont rendu compte qu'il serait bon de s'occuper particulièrement de la problématique des activités portuaires. Si nous demandons l'urgence ce soir, c'est précisément pour pouvoir intégrer cette motion M-790 dans notre réflexion globale. En effet, il nous importe de pouvoir étudier l'aménagement de la rade dans sa globalité, même si la réalisation se fera par phases.

M. Alpha Dramé (Ve). En ce qui concerne les Verts, nous avons souscrit au dépôt de cette motion, à la suite de l'audition de deux entrepreneurs dont l'entreprise se trouve au bord du lac. En effet, ils nous ont bien expliqué qu'il était aujourd'hui dépassé de garder des activités portuaires sur la rade et qu'eux-mêmes étaient d'accord d'envisager un autre endroit. Il paraît qu'à l'époque il était très intéressant de travailler sur la rade, mais aujourd'hui un public plus nom-

breux fréquente la rade et ces activités portuaires, avec ces grues, sont devenues une nuisance. Pour la première fois, dans le cas d'espèce, ce n'est pas l'autorité qui déplace les utilisateurs, mais les utilisateurs qui demandent une négociation en vue de leur déplacement. On ne peut donc que souscrire à cette motion et examiner la possibilité de les déplacer ailleurs.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste n'est pas signataire de cette motion et il ne soutiendra donc pas l'urgence. En effet, quand bien même deux entreprises aimeraient être délocalisées, il n'en demeure pas moins qu'il y a d'autres activités sur la rade, dont celles des propriétaires de bateaux, liées à l'entretien desdits bateaux. Or le groupe socialiste est très attaché au fait que les activités économiques, ici les activités d'entretien, puissent aussi se dérouler sur la rade et être vues des habitantes et des habitants. Par conséquent, non seulement nous refuserons l'urgence, mais nous sommes aussi en désaccord sur le fond de la motion. Ses principes sont d'ailleurs contraires au programme socialiste tel qu'il a été présenté à nos concitoyens.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous soutiendrons l'urgence pour une raison essentielle, c'est que nous souhaitons tous avoir une rade conviviale et agréable. Il est vrai que deux entreprises seulement ont été auditionnées, mais d'autres entreprises qui travaillent sur les lieux nous ont dit à plusieurs reprises, depuis quelques années, leur souhait de trouver une solution alternative, et ils en ont proposé. Ainsi, une solution serait d'aménager le site du Vengeron, ce qui serait techniquement tout à fait faisable. Une autre serait, dans l'hypothèse d'une extension de la Nautique qui se réalisera certainement, d'aménager des structures permettant l'entretien des bateaux. Aujourd'hui, ces travaux sur les bateaux amarrés juste au bord du lac, bien qu'ils soient nécessaires, ne sont pas agréables à la vue. L'Union démocratique du centre acceptera donc l'urgence.

Mme Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, inutile de vous dire que le groupe libéral soutiendra l'urgence pour les raisons déjà évoquées. Aujourd'hui, la commission de l'aménagement et de l'environnement est chargée de la question de la rade et elle entend la régler le plus rapidement possible et dans sa globalité. Dans ce contexte et au vu de l'évolution des temps, au vu des nouvelles stratégies qui existent en termes de réappropriation des lieux par la population, nous savons que se pose la question de l'avenir des chantiers navals sur la rade.

Mme Salika Wenger (AGT). Beaucoup de choses ont été dites et je remercie les conseillers municipaux qui sont intervenus avant moi. Il se peut que les socia-

listes aiment voir les travaux autour de la rade. Il n'empêche que, dans tous les pays du monde, on essaie de valoriser ce genre d'espace, de faire en sorte que la population, les habitants, les passants, les touristes, puissent profiter d'un espace qui soit un peu tranquille. Il se peut que les socialistes trouvent très folklorique le bruit d'un chantier lorsqu'ils boivent leur bière. Pas nous! Il y a une demande très claire de la part des chantiers navals d'être déplacés, parce qu'eux-mêmes ont conscience qu'ils n'ont plus de raison de travailler sur la rade. Je vois mal comment nous pourrions être plus ouvriéristes que les ouvriers eux-mêmes! Nous voterons évidemment cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition des socialistes et quelques abstentions).

Le président. La prochaine motion d'ordre émane de l'Union démocratique du centre et demande de traiter durant cette session la résolution R-107 «Maintien du cercle d'UGS».

M. Jacques Hämmerli (UDC). Si nous demandons l'urgence, c'est parce que nous avons déposé cette résolution le 20 février 2008, il y a déjà un mois et demi. Chacun a pu lire dans la presse du 4 avril les péripéties que rencontre l'UGS (Urania Genève Sport) – représenté par son président, M. Alain Morisod – avec la Ville de Genève. Au rythme où travaille ce Conseil municipal, si nous laissons cette résolution dans l'ordre du jour normal, nous risquons d'en parler en septembre et toute l'affaire aura déjà connu une issue devant les tribunaux.

C'est pourquoi, par respect de la démocratie et de la transparence des relations entre un bailleur et un locataire, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter l'urgence et à en parler lors de cette session. Au vu des prises de positions des différents chefs de groupe dans la presse le 4 avril, je ne doute pas du résultat et je vous remercie de votre vote positif.

Mme Salika Wenger (AGT). Nous défendons l'existence des bistrots en ville et nous ne pouvons donc pas imaginer ne pas voter cette urgence dès lors qu'il s'agit, une fois de plus, de la disparition d'un bistrot. Je ne peux pas dire mieux. Depuis des semaines, on nous entend sur ce sujet, nous avons d'ailleurs présenté une modification du plan d'utilisation du sol pour défendre les lieux de convivialité en ville. C'est le cas de l'UGS, qu'on voudrait transformer en bureaux. Nous disons de manière très claire que les espaces au rez-de-chaussée doivent

être accessibles au public, et à tous les publics. Nous ne sommes pas d'accord de voir changer l'affectation de cet espace et nous voterons donc l'urgence.

M. Alexis Barbey (L). Pour les libéraux, l'urgence ne se discute même pas; les faits sont là et le timing est assez serré. Par conséquent, nous devons traiter cet objet maintenant. Le groupe libéral soutiendra l'urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien a eu le plaisir d'accueillir M. Morisod, président de l'UGS, qui nous a expliqué que la procédure était en cours et qu'une décision devait être prise le 8 mai. Ne serait-ce que par rapport à cette date fatidique, il y a vraiment urgence à traiter du problème. Nous vous encourageons tous à voter cette urgence.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste acceptera l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

Le président. Je passe à la motion d'ordre présentée par M. Barbey, qui demande de traiter durant cette session la motion M-788: «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle». Je passe la parole à M. Barbey.

M. Alexis Barbey (L). Il se trouve que le sujet de l'Alhambar était à l'ordre du jour ordinaire de notre Conseil et que les réalités de la vie politique l'ont mis en avant dans la presse. Il y a une inquiétude légitime de la part de la population, qui souhaite comprendre les tenants et les aboutissants de ce projet, les avantages du réexamen de l'affectation de l'Alhambar en fonction du réaménagement de l'Alhambra. Les utilisateurs de l'Alhambar ont manifesté leur crainte de voir disparaître ce lieu public.

Il est important de discuter de ce sujet maintenant, parce que des travaux vont être entrepris qui risquent d'avoir des conséquences définitives sur l'Alhambar. C'est pourquoi le groupe libéral demande que l'on traite en urgence cette motion – qui n'émane d'ailleurs pas de notre groupe – car elle est non seulement importante, mais urgente.

Mme Salika Wenger (AGT). Je ne répéterai pas ce que je viens de dire à propos de l'UGS, puisque l'argumentation est à peu près la même, avec une nuance:

je viens d'apprendre qu'une pétition comportant 3200 signatures a été déposée lundi, demandant que l'on préserve l'Alhambar. Nous voterons donc l'urgence, car, comme vient de le dire M. Barbey, nous avons besoin d'espaces de convivialité dans cette ville.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Comme tout le monde l'a remarqué, la motion M-788 est une motion socialiste. Nous avons entendu le préopinant libéral défendre avec cœur l'urgence de cette motion et nous l'en remercions. Nous ne pouvons évidemment que soutenir l'urgence qui a été demandée par un libéral…

M. Jean-Charles Lathion (DC). Effectivement, il y a beaucoup de réactions et d'émotion autour de ces établissements publics, de ces restaurants et petits commerces qui ferment. Cette problématique intéresse au plus haut point la population et l'Association des habitants de la Vieille-Ville, notamment, est très inquiète par rapport à l'Alhambar. Pour cette raison, nous voterons l'urgence.

Mme Marie-Pierre Theubet (Ve). Le groupe des Verts refusera l'urgence et pour cause. Si la population s'inquiète, légitimement d'ailleurs, vu la fermeture de plusieurs cafés, restaurants, bars, il ne faut pas oublier que l'Alhambra a fait l'objet d'une longue concertation, d'une longue bagarre par les milieux culturels, particulièrement par les fleurons des milieux musicaux, dont l'AMR (Association pour l'encouragement de la musique improvisée), l'Association PTR (Post Tenebras Rock), l'Ethnomusicologie, Archipel, Contrechamps, La Bâtie Festival et j'en oublie. Ceux-ci ont œuvré longuement pour la sauvegarde du bâtiment de l'Alhambra et, en concertation, ont travaillé sur le projet de Maison des musiques. Le groupe des Verts veut poser le débat un peu autrement et refusera donc l'urgence.

M. Jacques Baud (UDC). Au vu de l'imminence des travaux, il est urgent de se préoccuper de l'Alhambar. Nous accepterons donc l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition du groupe des Verts et 1 abstention).

Le président. La prochaine motion d'ordre concerne l'interpellation I-174: «Le Conseil administratif ne doit pas être un institut de sondage». Je passe la parole à M. Barbey pour qu'il développe l'urgence de son interpellation.

M. Alexis Barbey (L). Merci, Monsieur le président. Cette interpellation, son urgence surtout, tire sa substance d'une tendance que nous observons depuis longtemps, mais particulièrement depuis le début de cette législature, qui est le recours systématique des conseillers administratifs à la presse, et d'une tendance générale à la fuite des informations concernant les travaux des commissions. Cette interpellation fait référence notamment aux articles parus sur la Gérance immobilière municipale de la part de Mme Salerno et aux propositions pour la rade émises par M. Pagani.

Nous, libéraux et les autres membres de l'Entente, nous pensons que le débat démocratique doit se faire dans cette enceinte, que la réflexion doit se mener au sein des commissions, et qu'on ne doit pas systématiquement avoir recours à la presse pour influencer le travail des conseillers municipaux. C'est pourquoi nous avons demandé l'urgence pour cette interpellation, dans laquelle nous plaiderons pour une limitation extrêmement stricte du recours à la presse, ou alors pour l'autoriser à tout le monde, car il n'y a pas de raison que les fuites viennent toujours des mêmes…

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 48 oui contre 20 non (7 abstentions).

Le président. Nous passons à l'interpellation urgente I-175: «Quelle politique en matière d'attribution de locaux commerciaux?». Je passe la parole à M. Brandt.

M. Simon Brandt (R). Merci, Monsieur le président. En droite ligne avec l'interpellation précédente, notre interpellation fait suite à plusieurs déclarations dans la presse la semaine dernière, notamment de la magistrate Salerno et du magistrat Pagani, pour annoncer que la Ville de Genève avait dès maintenant une nouvelle politique en matière de locaux commerciaux. Nous souhaitons apprendre les choses autrement que par la presse et nous avons des précisions à demander ce soir aux magistrats. C'est pourquoi nous réclamons l'urgence. Bien entendu, si d'autres groupes souhaitent également intervenir sur cet objet, c'est volontiers que nous soutiendrons l'ouverture de la discussion.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, pardonnez-moi, je suis peut-être complètement hors sujet, mais je m'interroge… Alors que nous devions voter sur le principe de traiter un objet en urgence, notre collègue M. Barbey a, en fait, développé son interpellation. En l'occurrence, je ne vois pas ce que le Conseil administratif pourra lui répondre. Ce qui vient d'être dit n'est

pas une interpellation. Si ces conseillers veulent obtenir un changement d'attitude du Conseil administratif, ils doivent utiliser un des autres moyens à notre disposition. Je suis très troublé par ce mode de faire, c'est peut-être nouveau…

Le président. L'interpellation est une demande d'explications au Conseil administratif. C'est exactement le but de ces deux derniers objets: il s'agit de demander au Conseil administratif de s'expliquer. De plus, je n'ai pas l'impression que les deux proposants aient développé complètement leur interpellation. Visiblement, les gens dans cette enceinte l'ont bien compris, puisqu'ils ont accepté l'urgence de la première interpellation.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 29 oui (7 abstentions)

Le président. Nous passons à la dernière motion d'ordre qui demande de traiter durant cette session le projet d'arrêté PA-81: «Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève». Je passe la parole à l'un des proposants pour s'exprimer sur l'urgence.

Mme Maria Pérez (AGT). J'espère ne pas être trop fastidieuse, mais je dois me lancer dans une explication technique. En janvier 2007, le Conseil municipal ayant pris connaissance du nouveau règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève et rédigé par l'ancien magistrat M. Pierre Muller, il a voté un arrêté PA-67 visant la suspension de la mise en application dudit règlement, entré en vigueur le 1er janvier 2007. Cela jusqu'à l'adoption de ce règlement par le Conseil municipal, après examen par la commission du logement.

Or, en mars 2007, une lettre a été écrite par le Service de surveillance des communes au Conseil administratif, qui stipule que cet acte du 17 janvier 2007 ne peut être assimilé à une délibération, ne peut être considéré comme un arrêté, mais seulement comme une résolution. Alors que le Conseil municipal et la commission du logement pensaient être saisis formellement du règlement de la GIM, il n'en est rien. Techniquement, le Conseil administratif a aujourd'hui toutes compétences pour contourner le Conseil municipal, pour rédiger de son propre chef un nouveau règlement et l'adopter.

Nous vous proposons donc aujourd'hui, non pas de voter sur le siège un règlement proposé par A gauche toute!, mais de prendre en compte le règlement qui

a été rédigé sur la base du règlement de M. Muller, suite au travail fait en commission depuis plus d'une année, et de le renvoyer en commission, afin que le Conseil municipal en soit saisi formellement et puisse enfin l'adopter.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste n'entrera pas en matière sur l'urgence. Je suis intervenue plusieurs fois en commission du logement pour rappeler que le Conseil municipal, lors de la législature précédente, avait renvoyé en commission le projet de règlement élaboré par le précédent Conseil administratif et que nous avions donc compétence pour traiter ce point, comme l'a précisé la Surveillance des communes. En effet, celle-ci a souligné que ce règlement était de la compétence du Conseil municipal, dès lors que le Conseil administratif de l'époque n'avait pas réagi négativement au fait que le Conseil municipal s'en soit saisi. La Surveillance des communes a fait savoir que le Conseil municipal aurait dû être «dessaisi» de ce dossier, mais qu'il devenait de sa compétence puisque le Conseil administratif n'avait pas réagi.

Nous avons pris connaissance des propositions faites par A gauche toute! Ces propositions font déjà l'objet d'une lecture attentive de la part du groupe socialiste et elles devront être intégrées à la discussion générale. Toutefois, comme ces propositions sont déjà en main de la commission, nous ne voyons pas pourquoi voter l'urgence. Si nous votions l'urgence de ce projet d'arrêté et que nous commencions à en discuter, formellement, ce n'est pas la première page que nous devrions examiner, mais l'entièreté du règlement, et nous ferions alors les travaux de commission en plénière. Cet objet est déjà en commission du logement, raison pour laquelle nous refuserons l'urgence.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, Mme Pérez nous a fait une présentation un peu technique. J'aurai pour ma part une approche plus politique justifiant l'urgence. Voilà pratiquement une année que nous parlons de la GIM. Mme Salerno a été interviewée par TV Léman bleu et par les médias, le chef de service a été remis en question… Nous avons entendu tout cela et voilà finalement une année que nous attendons ce règlement. La population l'attend, elle aussi, et est en droit de se poser des questions. Il faut qu'il soit maintenant adopté. C'est la raison pour laquelle je vous invite tous à voter cette urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Nous aurons suffisamment de temps tout à l'heure pour discuter du fond du projet d'A gauche toute! Il s'agit maintenant de voter l'urgence et le groupe libéral la votera. Pour les commissaires de la commission du logement, il est important aujourd'hui d'avoir une feuille de route et je

m'adresse à vous, Mesdames et Messieurs, en tant que président de cette commission. Il est important d'aller de l'avant dans ces travaux et de donner une sécurité juridique aux locataires de la GIM. Le doute n'est plus permis. M. Lathion parlait de douze mois de travaux, mais cela fait dix-huit mois que le règlement 2007 a été suspendu par le Conseil municipal. S'il y a eu un manque formel, nous devons y remédier et faire en sorte que le Conseil municipal soit formellement saisi de ce règlement. Voilà pourquoi nous voterons l'urgence.

M. Grégory Baud (R). Au vu des nouveaux éléments techniques qui ont été exposés par la préopinante d'A gauche toute!, le groupe radical acceptera l'urgence. Il est important d'avancer dans ce dossier, je le dis en tant que commissaire à la commission du logement, dans laquelle nous patinons un peu. J'invite donc l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux à voter cette urgence.

M. Jacques Baud (UDC). Il est en effet temps que ce dossier avance. Pour le moment, ça traîne, ça traîne, et on n'en finit pas! Il est temps que la commission du logement ait tous les moyens pour avancer dans ses travaux. Nous accepterons donc l'urgence.

M. Eric Rossiaud (Ve). Qu'il y ait urgence à adopter un nouveau règlement de la GIM, c'est évident. C'est pourquoi nous avions d'ailleurs rédigé un projet d'arrêté PA-67 en vue de renvoyer ce règlement en commission du logement, où nous l'avons étudié article après article. Actuellement, nous sommes en cours de travaux et nous avons identifié les points de friction. La magistrate a pris note de ces points et va nous proposer des modifications. Nous, les Verts, attendrons donc que ces modifications soient proposées afin de pouvoir nous prononcer.

La lettre du Service de surveillance des communes n'indique pas que nous n'avons plus ce règlement en mains. Nous y travaillons actuellement en commission et nous avons d'ailleurs envoyé un courrier à la magistrate pour que ce dossier puisse être bouclé avant la fin de l'année, afin que les locataires de la GIM aient un nouveau règlement et que soient résolus entre autres les problèmes de fiscalisation. Les Verts ne soutiendront donc pas cette urgence, car nous travaillons déjà en urgence en commission.

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'ai bien compris qu'il y aura ce soir une majorité pour discuter du pro-

jet d'arrêté d'A gauche toute!, majorité assez surprenante d'ailleurs, politique et politicienne visiblement…

Cela dit, je me prononcerai uniquement sur l'urgence et notamment sur le fait que vous ayez peur – d'après ce que vous avez dit, Madame Pérez – d'être dessaisis par le Conseil administratif, qui statuerait dans son coin et ferait entrer le règlement en vigueur. Tout d'abord, je rappelle qu'aujourd'hui les locataires de la GIM ne sont pas complètement livrés à eux-mêmes et sans base réglementaire. Au contraire, il existe cinq bases réglementaires et nous pourrions ne jamais voter un nouveau règlement que les personnes qui ont aujourd'hui un contrat de bail à loyer continueraient à se voir appliquer le règlement qui était le leur à la signature du bail. C'est le premier point.

Le deuxième point est celui de la défiance. Il est quand même particulier qu'un groupe faisant partie de la majorité au Conseil municipal et au Conseil administratif dise: «Nous ne sommes pas formellement saisis, nous ne pouvons pas travailler dans de bonnes conditions, le Conseil administratif peut statuer seul…» Madame Pérez, si le Conseil administratif était aussi machiavélique et s'il avait voulu statuer dans votre dos, comme vous voulez le faire croire, il l'aurait déjà fait! Mais il ne l'a pas fait. Au contraire, il est venu en commission du logement, il a répondu à vos questions, il vous a fait des propositions, il a été transparent sur l'état des négociations qui sont menées actuellement avec le Canton. On peut donc avoir le propos acrimonieux et jeter l'anathème, mais, dans ce dossier-là, le Conseil administratif s'est bien comporté et vous a fourni tous les éléments. D'ailleurs, dès réception de ces éléments, certains, au sein de la commission du logement, les transmettent à la presse qui s'en fait le relais!

Je le répète, si nous avions voulu modifier le règlement 2007 et le faire entrer en vigueur, nous l'aurions déjà fait, mais nous ne l'avons pas fait, parce que nous voulons travailler en bonne intelligence avec le Conseil municipal, et notamment avec sa majorité. Je suis donc assez surprise, pour ne pas dire plus, que vous mettiez en doute notre volonté de respecter les engagements qui sont les nôtres, à savoir de travailler en bonne intelligence en respectant le pouvoir du Conseil municipal.

Ce soir, vous allez vraisemblablement pouvoir entrer en matière sur votre proposition réglementaire, Madame Pérez. Mais l'argument juridique consistant à dire que le Conseil administratif pourrait tout à fait, dans votre dos, pondre un projet de règlement et vous en dessaisir, c'est un faux argument! J'ai le sentiment que vous voulez faire de la politique sur ce règlement et vous présenter comme les héros de quelque chose qui semble vous échapper!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 43 oui contre 29 non.

5. Proposition du Conseil administratif du 27 février 2008 en vue d'un échange sans soulte entre la Ville de Genève et les Fondations immobilières de droit public des immeubles sis rue de Lausanne 21A-23A-25A, parcelles N°s 2862-6559-2864, section Cité, propriété de la Ville de Genève, l'immeuble sis à l'avenue d'Aïre 120, parcelle N° 1436, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, et l'immeuble sis rue des Savoises 11, 15, 17, parcelle N° 2409, section Plainpalais, propriété de la Fondation HBM Camille Martin (copropriété 55,22%) (PR-603).

Préambule

En 2000, la Ville de Genève et la Fondation Vernier-Aviation ont acquis à raison de 44,78% pour la Ville de Genève et 55,22% pour la Fondation Vernier-Aviation l'immeuble 11-15-17, rue des Savoises sis sur la parcelle N° 2409, section Plainpalais. Cet immeuble est soumis au régime de la propriété par étage. La part de la Ville de Genève représente le rez-de-chaussée et le 1er étage occupés par la Maison des associations, la fondation est propriétaire des 2e, 3e et 4e étages occupés par des logements.

La Fondation Vernier-Aviation a été dissoute depuis lors et son bien transféré à la Fondation HBM Camille Martin.

La Ville de Genève a octroyé à la Fondation pour l'expression associative un droit d'usufruit sur sa part de copropriété pour une durée de cinquante ans, afin d'y loger la Maison des associations.

Cette situation de copropriété, entre la Ville de Genève et la Fondation HBM Camille Martin génère toute une série de difficultés de coordination, notamment lorsqu'il s'agit de l'entretien (courant et lourd) des installations communes. A titre d'exemple, il a été récemment constaté que la Ville et la fondation avaient mandaté deux entreprises afin d'assurer la maintenance des installations de chauffage!

Vu la situation plutôt complexe de cet immeuble, les Fondations immobilières de droit public ont approché les services de la Ville de Genève pour lui proposer un échange, ce qui permettrait à la Ville de Genève de devenir pleine propriétaire de l'immeuble de la rue des Savoises 11, 15, 17.

En effet, la Fondation HBM Camille Martin s'est montrée très intéressée à acquérir, en échange de la cession de sa part de copropriété à la rue des Savoises, les immeubles sis aux 21A, 23A et 25A de la rue de Lausanne.

Démarches entreprises

Cette proposition d'échange a été soumise dans son principe au COATTRIM (Comité d'attribution immobilière), qui a considéré qu'il était intéressant de l'étudier de manière approfondie. Cette étude a été confiée à l'unité Opérations foncières du département des constructions et de l'aménagement, qui s'en est chargée.

Il a été décidé, d'entente entre les Fondations immobilières de droit public et la Ville de Genève, de mandater conjointement un expert dont la mission serait d'estimer la valeur de l'un et l'autre des biens et d'établir les modalités de la transaction.

D'emblée, les deux parties se sont déclarées d'accord de s'en remettre à l'avis de l'expert (forme d'expertise – arbitrage), étant convenu que des démarches individuelles d'expertise/contre-expertise seraient fastidieuses et peu constructives.

La première approche de l'expert a ainsi montré une différence qui induirait le versement, par la Ville de Genève, d'une soulte complémentaire.

Dès lors, il a été recherché, parmi les biens de la Ville de Genève, un objet dont la valeur compenserait la soulte et présentant un intérêt pour la fondation. La cession de la villa située à l'avenue d'Aïre 120 a été ainsi envisagée en complément.

Descriptif de l'immeuble de la rue des Savoises 11-15-17

La Fondation Vernier-Aviation a acquis ses droits de copropriété dans l'immeuble 11-15-17, rue des Savoises en 2000 pour le prix de 1 850 000 francs (à titre indicatif, la valeur indexée 2008 est égale à 2 230 000 francs). La surface de la parcelle est de 546 m^2.

L'immeuble a été construit aux environs de 1945. Les trois niveaux supérieurs revenant à la Ville de Genève selon cette proposition comprennent 24 logements, soit 78 pièces.

Le revenu locatif annuel net est de 119 611 francs, soit 1533 francs/pièce.

Les travaux de rénovation sont estimé à environ 500 000 francs, selon l'expert.

Il n'y a pas de travaux à engager immédiatement pour pallier des défauts graves pouvant entraîner une détérioration rapide de l'objet. Par contre, une réhabilitation de l'immeuble doit être envisagée et doit comprendre le traitement de la carbonatation en façades, l'amélioration thermique, l'étanchéité des terrasses d'attique, le remplacement de la production de chaleur, de la distribution électrique et d'eau chaude et froide. Les aménagements intérieurs peuvent être réalisés au coup par coup au changement de locataire.

Toutefois, il faudrait prévoir un montant de l'ordre de 800 000 francs pour l'entretien général de l'immeuble.

A dires d'experts, la valeur de cet immeuble est de 2 376 000 francs.

Descriptif de l'immeuble de la rue de Lausanne 21A-23A-25A

En 1984, la Ville de Genève a acquis des PTT les immeubles sis aux 21A-23A-25A, rue de Lausanne ainsi que les deux parcelles voisines N°s 6552 et 3060, 27A et 27, rue de Lausanne, pour le prix total de 2 000 000 de francs.

Les bâtiments du 27 et 27A sont situés directement sur la rue de Lausanne et font l'objet d'un projet de rénovation en cours d'étude, de même que les immeubles voisins propriété privée.

Les immeubles 21A-23A-25A, rue de Lausanne qui nous intéressent dans le cadre du présent échange ont été construits en 1898. La surface du terrain est de 663 m^2 et la surface bâtie de 418 m^2.

Ils sont accessibles depuis la rue de Lausanne, mais sont situés au bord de la voie ferrée sur une cour intérieure qui distribue les trois allées. Ils sont de ce fait plus difficiles à gérer. Les bâtiments développent une façade nord-ouest côté voie ferrée et une façade sud-est côté cour. Ils sont composés d'un sous-sol, d'un rez abritant des arcades et des locaux communs, de cinq étages habitables et de combles. Les 33 appartements représentent 99 pièces, ils sont vétustes et sans confort. Le revenu locatif annuel net est de 88 219 francs, soit 891 francs/pièce.

Les travaux de rénovation sont importants et sont estimés, selon l'expertise, à presque 4 millions environ. Il faut toutefois relever que ce montant ne correspond qu'à la remise en état de l'immeuble sans changement de standard, et qu'une mise à niveau du confort se monterait à plus de 5 millions (EPIQR).

A dires d'expert, la valeur de cet immeuble est de 1 800 000 francs.

Descriptif de l'immeuble de l'avenue d'Aïre 120

La Ville de Genève a acquis cette propriété en 1963 pour le prix de 85 000 francs dans le dessein d'aménager le carrefour avenue d'Aïre-avenue de la Concorde, ce qui n'est plus d'actualité.

Il s'agit d'une petite maison mitoyenne de 46 m^2 sise sur une parcelle de 259 m^2. Il convient de préciser que les Fondations immobilières de droit public sont propriétaires de la mitoyenneté ainsi que des parcelles voisines N°s 1434, 1436, 1432, 1439, 1428, 1427 et 1425, seules trois parcelles dans le périmètre sont privées.

Un crédit de 133 000 francs a été accordé au Conseil administratif en 2000 aux fins de rénover le bâtiment. La villa comporte six pièces réparties sur trois niveaux. Le revenu locatif annuel net est de 18 948 francs.

A dires d'expert, la valeur de cette propriété est de 490 000 francs.

Echange

En conclusion, un échange de la part de copropriété rue des Savoises contre les trois immeubles rue de Lausanne plus la villa avenue d'Aïre est apparu comme une transaction «gagnant-gagnant», à la fois pour la Ville de Genève et pour la Fondation HBM Camille Martin.

L'intérêt de cet échange pour la Ville de Genève est d'avoir la pleine propriété de l'immeuble de la rue des Savoises. En effet, tant sur les plans techniques que comptables, la solution actuelle ne donne pas satisfaction. Cet échange donnera à la Ville de Genève une autonomie complète en matière de gestion de son bien immobilier.

Par ailleurs, concernant les immeubles de la rue de Lausanne, leur rénovation nécessiterait des investissements importants pour la Ville. La reprise par la Fondation HBM Camille Martin permettra le maintien du parc de logement social en ville, celle-ci prévoyant de développer du logement de type HBM. Les baux actuels ne seront en principe pas résiliés et les changements de locataires interviendront dans le cadre des rotations naturelles. Si nécessaire, en cas de travaux importants, les Fondations immobilières de droit public et la Ville de Genève proposeront le relogement des habitants dans leur parc immobilier.

Concernant la villa de l'avenue d'Aïre 120, située en zone de développement dans un secteur appelé à se transformer à moyen terme, les fondations sont déjà propriétaires de la majorité des parcelles voisines. Si la Ville de Genève conservait ce bâtiment, les droits à bâtir qui en résulteraient seraient minimes et elle ne pourrait pas développer de projet autonome.

En résumé, par cet échange, la Ville de Genève obtient la pleine propriété de l'immeuble de la rue des Savoises et se décharge de travaux lourds et onéreux à entreprendre sur le bâtiment de la rue de Lausanne tout en ayant la garantie du maintien de logements sociaux et de la construction d'un projet immobilier d'utilité publique à moyen terme.

En outre, le rapport de synthèse remis par l'expert laisse apparaître une soulte en faveur des Fondations immobilières de droit public de 86 000 francs. Cependant, ce montant étant les 3,75% de la valeur totale des immeubles de la Ville de Genève, ce pourcentage est inférieur à la marge d'erreur admise en matière d'expertise immobilière qui est de 5%.

D'entente entre les parties, il a ainsi été décidé d'effectuer cet échange sans soulte.

Le dossier dans son ensemble, finalisé conformément à ce qui précède, a été soumis au COATTRIM lors de sa séance du 5 février 2008, qui s'est unanimement prononcé favorablement à la soumission de cette proposition à votre Conseil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et les Fondations immobilières de droit public en vue d'un échange sans soulte des immeubles sis rue de Lausanne 21A-23A-25A, parcelles N°s 2862-6559-2864, section Cité, propriété de la Ville de Genève, l'immeuble sis avenue d'Aïre 120, parcelle N° 1436, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, et l'immeuble sis rue des Savoises 11-15-17, parcelle N° 2409, section Plainpalais, propriété de la Fondation HBM Camille Martin, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier, modifier toute servitude nécessaire à l'opération susvisée.

Annexes: – plans
– expertises et rapport de synthèse du 14 octobre 2007 de Analyses & Développements Immobiliers Sarl
– lettre Fondations immobilières de droit public du 30 janvier 2008

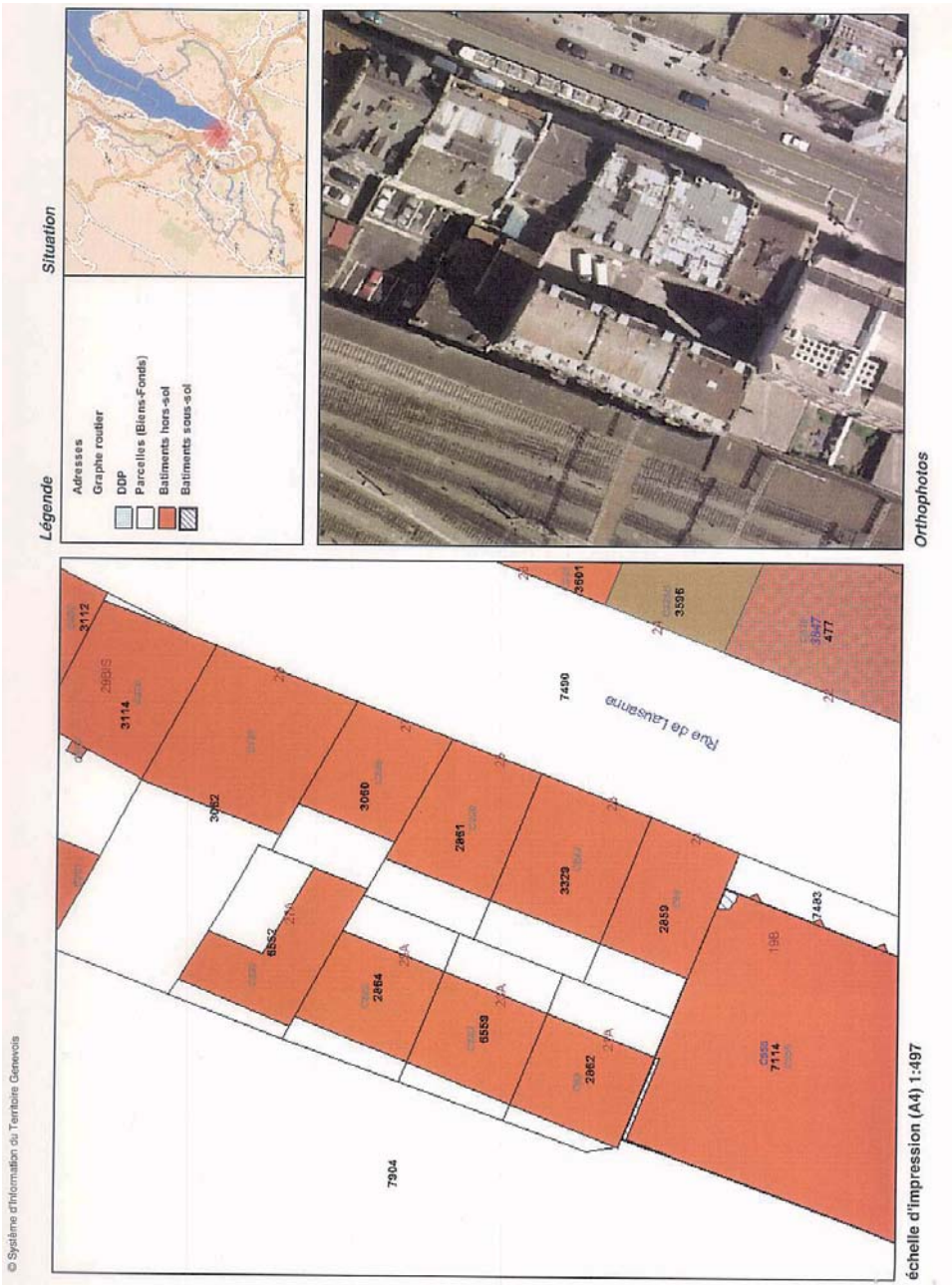
Légende
Adresses
Graphe routier
DDP
Parcelles (Biens-Fonds)
Batiments hors-sol
Batiments sous-sol
Situation
Orthophotos
Rue de Lausanne
3112
3114
3062
3060
2861
3329
2859
7490
3601
3596
3847
477
6552
2864
6559
2862
7114
7483
7904
© Système d'Information du Territoire Genevois
échelle d'impression (A4) 1:497

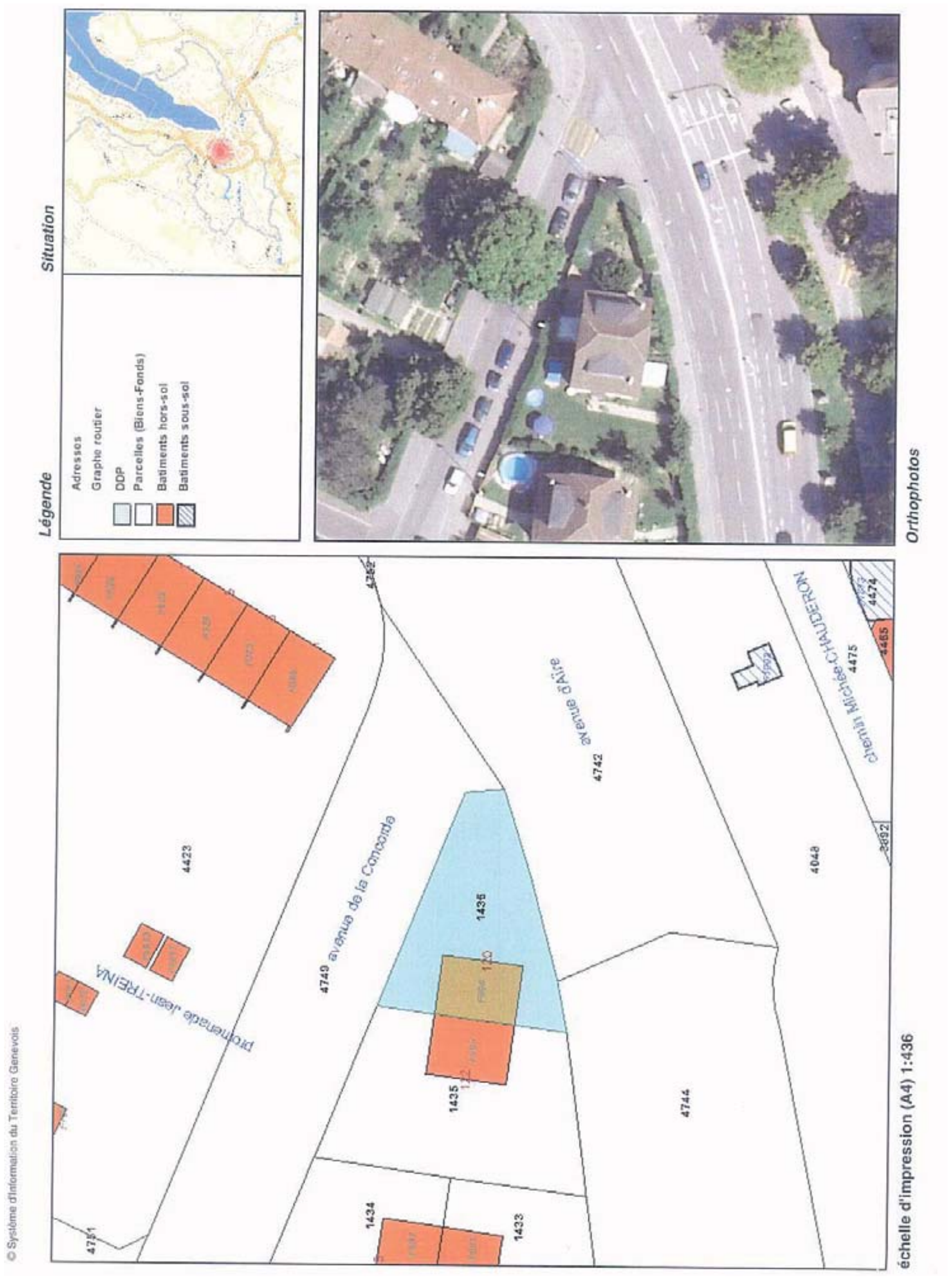
Légende
Adresses
Graphe routier
DDP
Parcelles (Biens-Fonds)
Batiments hors-sol
Batiments sous-sol
Situation
Orthophotos
avenue de la Concorde
promenade Jean-TREINA
avenue d'Aïre
chemin Michée-CHAUDERON
4423
4749
1436
1435
4742
4744
4048
4475
4474
4465
3892
1434
1433
4751
4752
échelle d'impression (A4) 1:436
© Système d'Information du Territoire Genevois

Proposition: échange d'immeubles

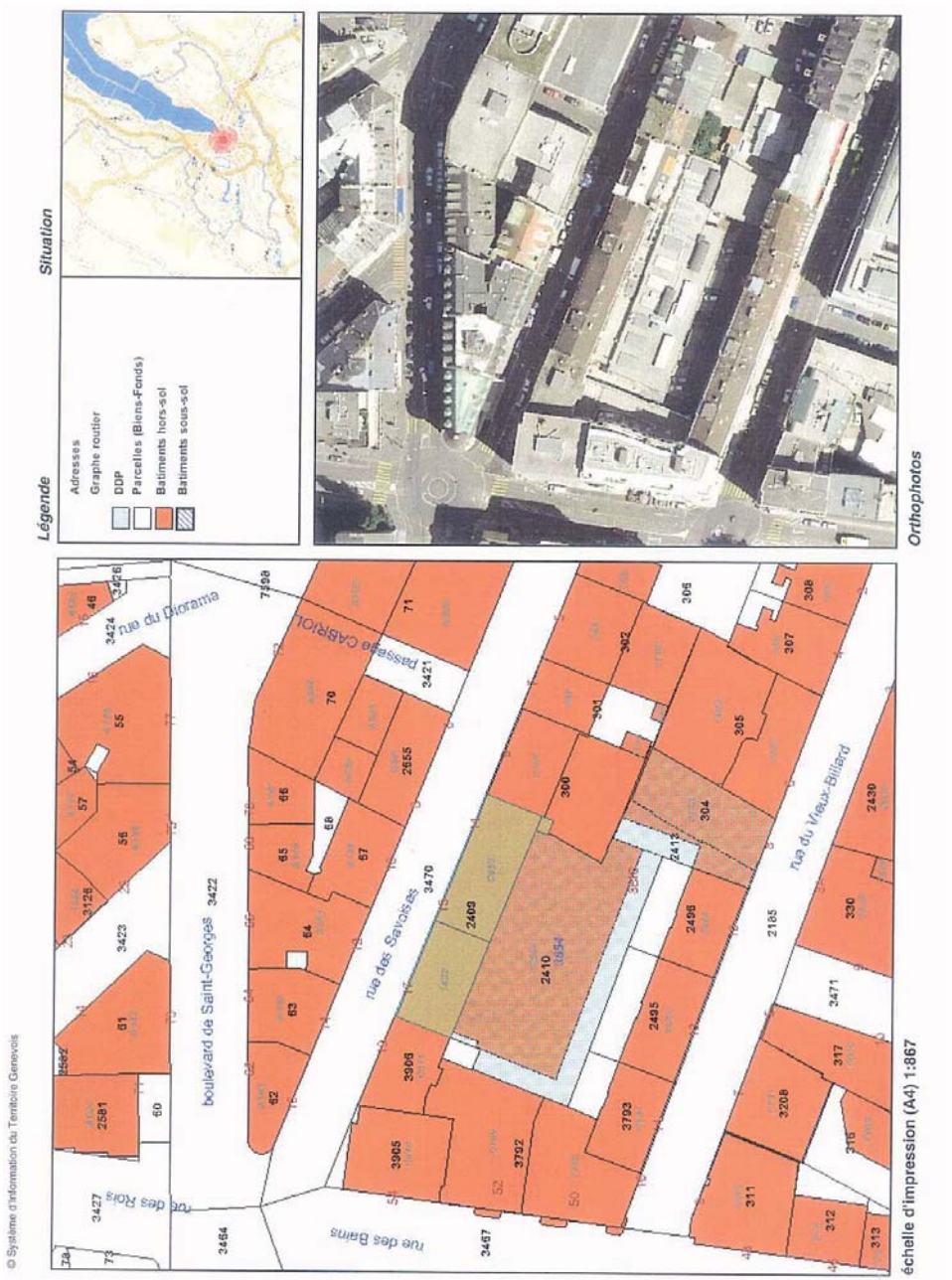

ANALYSES & DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS SARL

François Hiltbrand & Fabrice Strobino
Architectes hes-eaug, experts-immobilier epfl-iei
Membres CEI, CSEA.

Madame
Catherine Chappot
Ville de Genève, gérante d'opérations foncières.
Case postale 3983
CH – 1211 GENEVE 3

Carouge, le 14 octobre 2007

Réf: ADI/fh

Concerne : Echange rues des Savoises / rue de Lausanne et avenue d'Aïre.

Madame,

Notre bureau a reçu une mission d'expertise conjointement de la part de la Ville de Genève et des Fondations immobilières de droit public.

Nous avons successivement analysé trois objets :

- Rue des Savoises n° 11 et 17, propriété de la fondation HBM Camille-Martin.
- Rue de Lausanne n° 21A, 23A et 25A, propriété de la Ville de Genève
- Avenue d'Aïre n° 120, propriété de la Ville de Genève.

La valeur déterminée correspond à la valeur vénale de l'objet, dans un marché libre et soutenu, c'est-à-dire sans tenir compte des particularités et opportunités spécifiques aux actuels propriétaires.

L'immeuble de l'avenue d'Aire, en zone de développement, est expertisé selon les critères définis par l'Office cantonal du logement (OCL).

Les deux autres propriétés sont analysées notamment selon la méthode des flux financiers dynamiques en introduisant, les charges, les travaux et l'évolution des loyers sur les dix prochaines années. Le rendement moyen du capital attendu sur cette période est de 5,62 % pour la rue de Lausanne et de 5,35 % pour la rue des Savoises. Cette différence de 0,27 % est introduite à cause du risque plus important induit par l'opération de réhabilitation des immeubles de la rue de Lausanne.

Les valeurs sont les suivantes :

Immeuble	Fondations immobilières	Ville de Genève
Savoises 11-17	2'376'000	
Lausanne 21A-25A		1'800'000
Aïre 120		490'000
TOTAL	2'376'000	2'290'000

Rue de la Tannerie 4bis CH 1227 Carouge.
Tél +4122-823 25 60 – Fax +4122-823 25 61
info@expert-immo.ch – www.expert-immo.ch
TVA numéro 581.266.

ANALYSES & DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS SARL

Il en résulterait, en cas d'échange, qu'une soulte devrait être, théoriquement, versée par la Ville de Genève aux Fondations immobilières. Cependant, cette somme de F 86'000, est le 3,75 % de la valeur totale des immeubles de la Ville de Genève, or ce pourcentage est inférieur à la marge d'erreur admise en matière d'expertise immobilière (5 %).

En effet, particulièrement pour l'immeuble de la rue de Lausanne mais aussi pour la rue des Savoises, le montant des travaux provient d'une estimation sommaire, estimation dont la marge d'erreur, selon SIA, peut être de 20 %. Or, les variations de ce poste influencent fortement le résultat dans un tableau de flux financiers dynamique.

Dès lors, l'expert soussigné admet que l'échange, entre la Ville de Genève et les Fondations immobilières de droit public, peut être effectué sans soulte, les valeurs déterminées étant proches, dans une fourchette de +/- 5 %.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos meilleures salutations.

Pour analyses & développements
immobiliers sarl :

L'un d'eux.

Rue de la Tannerie 4bis CH 1227 Carouge.
Tél +4122-823 25 60 – Fax +4122-823 25 61

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT

Reçu le	Présidence
31 JAN. 2008	Direction
par	Autres
Original dos. adm.	Archives

Commentaires :

Copie(s) remise(s) à : JOPF 1/2/08

Commentaires : pr info et dossier

Fondations Immobilières de Droit Public

FONDATION HBM CAMILLE MARTIN

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
Case postale 3983
1211 Genève 3
A l'att. de Mme Isabelle Charollais
Co-directrice

V/réf. :
N/réf. : SL/NS/hb

Genève, le 30 janvier 2008

Concerne : **Echange rue des Savoises / rue de Lausanne / avenue d'Aïre**

Madame,

A la suite de notre séance de ce jour, nous vous confirmons nous rallier également aux conclusions de l'expert c'est à dire à un échange des immeubles mentionnés en titre sans soulte.

Concernant les travaux de rénovation complète des deux ascenseurs de la rue des Savoises 11-17, d'un montant de Fr. 205'000 TTC, il est convenu que la Fondation verra sa part ramenée à 25%, compte tenu du fait que l'immeuble devrait être entièrement la propriété de la Ville à court terme.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.

Nicolas Senggen
Vice-président

Stéphane Lorenzini
Président

Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public
ue Gourgas 23bis – Case postale 12 – 1211 Genève 8 – Tél. 022 328 12 24 – Fax 022 781 24 20 – info@sfidp.ch – www.fidp.ch
Ouverture des bureaux au public de 8h00 à 14h00.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

6. Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de:

- **crédit I: un crédit de 9 665 300 francs destiné à la réfection des façades du Muséum d'histoire naturelle situé au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives;**
- **option 1: un crédit de 659 000 francs destiné au remplacement des faux plafonds dans les salles d'exposition et surfaces communes, suite à leur dépose en urgence en 2007;**
- **option 2: un crédit de 284 700 francs destiné à la création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du Muséum d'histoire naturelle;**
- **option 3: un crédit de 685 300 francs destiné à diverses améliorations constructives lors des travaux de rénovation de façades (PR-604).**

Préambule

Les façades du Muséum sont revêtues de fines plaques de marbre de Carrare datant de la construction du bâtiment en 1965.

Ce parement en pierre naturelle s'est fragilisé au fil du temps, les plaques sont voilées, déformées et leur système d'attache n'est plus fiable.

Historique de l'opération

En mars 2005, les plaques inférieures de l'auditorium et la partie sud du bâtiment des expositions ont dû être boulonnées, car les fixations n'étaient plus assurées.

L'accès par l'angle sud du bâtiment des expositions a dû, par la suite, être fermé, car des morceaux de marbre calant les plaques tombaient de la façade.

Cette situation a conduit à une réflexion globale sur l'enveloppe du Muséum d'histoire naturelle, sur ses composants et notamment son bilan thermique. Cette réflexion s'est entièrement basée sur le respect des valeurs architecturales du bâtiment.

La situation actuelle ne peut être maintenue à terme, puisque le constat est fait que les dégradations vont en s'amplifiant et que les mesures provisoires adoptées à ce jour ne peuvent être considérées comme pérennes.

Notice historique

Edifié entre 1961 et 1966 sur un terrain situé entre la route de Malagnou et la rue de Villereuse, le Muséum d'histoire naturelle a mis de nombreuses années pour voir le jour. Il fait l'objet d'un concours à deux degrés lancé par la Ville, respectivement en 1946 et 1948, dont le lauréat fut Raymond Tschudin. Cependant, ce n'est qu'en 1956 que cet architecte se voit confier l'élaboration d'un avant-projet et en 1958 d'un projet définitif.

Les travaux démarrent finalement en décembre 1960. Mais le chantier condamnait plusieurs villas à la démolition et l'évacuation des locataires présenta quelques difficultés qui retardèrent considérablement l'avancement des travaux. Le gros œuvre est tout de même terminé en novembre 1963 et le musée prêt pour l'installation des collections en 1965. En décembre 1966, le bâtiment est partiellement ouvert au public et plusieurs autres galeries terminées au fil des années 1970.

Cette construction réunit toutes les collections du Muséum d'histoire naturelle.

L'édifice est composé de trois corps distincts. Le premier, bâtiment des expositions publiques, accueille les salles d'exposition sur trois niveaux surmontés d'une superstructure en attique ajoutée en 1978-1981, ainsi que les bureaux de l'administration du musée et sa bibliothèque scientifique.

Le deuxième corps est accolé perpendiculairement au premier et tient le rôle d'un monumental portique au-dessus de l'entrée principale du musée. Rectangle blanc posé sur six piliers en béton, orné d'un bas-relief en bronze du sculpteur Paul Bianchi, il loge une salle de conférence.

Pour terminer, le troisième corps abrite les collections scientifiques, ainsi que les bureaux et laboratoires des chercheurs, tout comme divers ateliers.

Edifié sur un plan rectangulaire dans le prolongement du bâtiment des expositions publiques, il forme avec ce dernier un angle obtus et comporte trois étages sur rez et une petite superstructure sur le toit. Son revêtement est de marbre blanc côté route de Malagnou alors que, du côté Villereuse, le béton est laissé apparent et peint.

Le corps de liaison entre le bâtiment des expositions publiques et celui des collections scientifiques se caractérise par une dominante métal-verre. Elément

de charnière, il représente un lieu clé dans l'organisation des circulations autant horizontales que verticales: c'est là que sont placés les escaliers, l'ascenseur et le monte-charge.

Implanté sur un terrain en déclivité, le Muséum d'histoire naturelle bénéficie d'une position remarquable. Il s'affirme dans un riche environnement de verdure autant par ses volumes rigoureux que par sa blancheur. Le bâtiment des expositions publiques a la forme d'un parallélépipède rectangulaire dont l'imposant volume présente une peau lisse de marbre blanc de Carrare dans laquelle les carrés noirs des vitrages teintés, placés au nu du mur, offrent un contraste marqué.

A noter que le projet prévoyait à l'origine un éclairage naturel des salles d'exposition, mais que celui-ci a été remplacé en cours de travaux par un éclairage artificiel, nettement moins nocif pour les collections et permettant de développer une muséographie attrayante et originale, agrémentée de vitrines antireflets.

Bâtiment atypique par sa volumétrie simple et son aspect dépouillé, influencé par l'architecture du nord de l'Europe, il a surpris par son langage perçu comme froid et en rupture avec l'architecture muséale traditionnelle. Ces éléments en font toutefois son originalité et le placent parmi les témoins significatifs de l'architecture du XXe siècle à Genève.

Exposé des motifs

Rénovation de l'enveloppe du bâtiment

Revêtement en marbre

L'enveloppe du bâtiment est composée d'environ 85% de marbre de Carrare. Les plaques de marbre qui recouvrent les façades sont fragiles (2 cm d'épaisseur) et voilées, des cales de fixation se sont déjà détachées et sont tombées, menaçant la sécurité des passants et des utilisateurs. Il a fallu, en 2005, sécuriser une partie du pourtour du bâtiment et consolider par des boulons les plaques de marbre sur l'entrée du bâtiment.

Le remplacement de ces plaques et de leurs fixations est impératif, de même que le traitement du béton sous le parement, puisqu'il présente partiellement des problèmes de carbonatation.

Confort climatique des utilisateurs

L'enveloppe du bâtiment présente de nombreux défauts d'isolation qui engendrent une grande hétérogénéité des conditions climatiques intérieures: ponts de froid et courants d'air sont monnaies courantes. Les occupants se plaignent souvent de ces conditions. Avec l'amélioration de l'enveloppe, les conditions

de confort climatique hivernal et estival seront sensiblement améliorées et les consommations d'énergie réduites.

Etanchéité des toitures et nacelles de nettoyage

Les toitures des deux bâtiments présentent des problèmes d'étanchéité récurrents, les infiltrations ponctuelles nécessitent des interventions de plus en plus nombreuses et coûteuses. Le complexe d'étanchéité des toitures doit être remplacé et mis en conformité afin de pallier les infiltrations, l'isolation sera en outre renforcée.

Il existe actuellement un système de nettoyage des façades vitrées par un mécanisme de nacelles de nettoyage. Elles sont fixées en toiture sur des rails, mais on ne peut plus les utiliser car elles ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Le remplacement de ce système serait trop onéreux et ne pourrait être rentabilisé. Il est donc préférable et moins coûteux de prévoir un nettoyage annuel par des spécialistes le long des façades.

Installation d'une ventilation dans l'atelier de décoration

L'atelier de décoration du deuxième étage des expositions publiques n'est actuellement pas ventilé, les variations de température et les émanations des produits nécessaires à la réalisation des décors rendent les conditions de travail très difficiles. Le musée demande une installation de ventilation dans ces locaux depuis de nombreuses années.

Il est opportun de profiter de la réfection des étanchéités pour passer le canal de ventilation en toiture et assurer ainsi au maximum la pérennité de la nouvelle isolation.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Préambule

Dans le cas du Muséum d'histoire naturelle, la conservation de la substance (vérité historique du matériau) est difficile à appréhender, car la façade a été conçue sans le recul technologique que nous possédons aujourd'hui.

Une étude a été réalisée pour savoir s'il était possible de conserver le revêtement existant. En effet, il semblait important, avant tout, de légitimer le fait de remplacer l'ensemble des pierres. Il est apparu en fin de recherche qu'aucune solution constructivement raisonnable ne pouvait assurer la pérennité des plaques d'origine, et ce d'autant moins que, quel que soit le système choisi, il faudrait faire face à la casse d'un certain nombre d'éléments lors des interventions de consolidation.

Le principe du «changement de peau» autorise, dans le respect de l'œuvre, d'y introduire de nouvelles technologies: en l'occurrence, une réflexion sur la thermique du bâtiment. Les textes de référence de la protection et de la conservation du patrimoine sont explicites à ce sujet. Ainsi, la Charte de Venise indique que «lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience». Dans ce cas, la modification majeure intervient au sens de la mise en œuvre du placage, qui devient une façade ventilée alors qu'il était «collé» au mur porteur à l'époque de sa réalisation. Le dessin original est respecté, avec les quelques nuances dimensionnelles permettant d'atteindre les valeurs thermiques que la notion de développement durable porte à accepter.

Concept d'intervention

Bâtiment des expositions publiques

Façades en pierre

Le parement actuel de 20 mm n'est plus conforme à la norme DIN (norme allemande, il n'y a pas encore de norme eurocompatible) et aux recommandations des fabricants de pierre. Le projet prévoit donc la dépose des plaques de marbre, le traitement de la carbonatation du béton là où cela s'avérera nécessaire et la pose d'un nouveau parement de marbre.

La résolution technique de la nouvelle enveloppe implique que le plan de la façade s'avance légèrement (12 ou 13 cm de plus par rapport à l'existant). Il en résulte une définition des angles actuels où les plaques d'angle sont légèrement différentes de celles de la longueur de la façade. La manière proposée pour absorber le delta dimensionnel entre l'ancienne et la nouvelle composition de façades part du principe de l'augmentation de la taille des pierres proches des angles. L'analyse détaillée de la façade existante montre que l'architecte Raymond Tschudin avait déjà opté, par endroits, pour un changement de dimension: la proposition ne semble donc pas hors du langage de l'œuvre existante.

Le respect du jointoyage actuel est possible, à savoir tous les 2,50 m environ, un joint ouvert de 7-8 mm pour la dilatation et des joints de 2-3 mm pour les autres plaques. A la différence de ce qui a été posé à l'époque, il s'agira d'une façade ventilée avec joint ouvert.

Fenêtres carrées

Le projet prévoit le remplacement des vitrages et des cadres. Il est apparu évident que la conservation du vitrage, en tant que matière qui contraste avec la

pierre, est appropriée. La difficulté supplémentaire est que la même figure (fenêtre noire carrée) se répète à la fois devant un espace de service (l'arrière des vitrines d'exposition) et devant un espace de travail (cafétéria et atelier). Il a aussi semblé fondamental de proposer une solution allant dans le sens de la meilleure thermique possible.

L'idée que les vitrages proposés soient un jour utilisables pour éclairer le lieu – en postulant sur une muséographie évolutive, voire un changement d'affectation plus profond – est un atout pour le bâtiment. De fait, ce vitrage devient un parement, au même titre que la pierre avec laquelle il est sur le même plan:

– dans le cas des salles d'exposition, le verre fait office de «décorum» en face d'un «trou noir»;
– dans le cas des locaux habités, il devient une double peau participant au concept thermique de la fenêtre. Par cette approche conceptuelle, on rend possible la modification du détail des salles d'exposition, qui pourrait devenir le même que celui de la cafétéria. L'inverse est aussi possible.

Fenêtres du socle

Au vu de leur état, l'ensemble de ces éléments de menuiserie en bois métal est remplacé au plus proche de l'identique. Les vitrages sont tous changés pour un meilleur coefficient thermique. Le plan de façades avance du même delta que la partie supérieure, afin de conserver le détail du store caché derrière la pierre. Le plan de la menuiserie est conservé afin de limiter les retouches intérieures après travaux.

Fenêtres de la cage d'escalier

Les montants verticaux et horizontaux ont été traités avec la même finition «Colinal» que les grandes fenêtres. Il s'agit d'un système poteaux-traverses en aluminium. Le projet prévoit le respect des dimensions actuelles. La structure porteuse intérieure du vitrage est conservée. Les vitrages et les finitions sont tous changés pour un meilleur coefficient thermique.

Sas d'entrée

Le dessin du sas dessiné par Raymond Tschudin est de grande qualité. Il est très transparent et fonctionne bien en contraste avec le volume plein de la salle de conférence, qui semble flotter au-dessus du sol. De plus, les détails de raccord aux angles sont particulièrement réussis. Afin de rendre compte de cette même transparence, il s'agira de déposer les verres existants (simples verres) et d'introduire un double verre afin de limiter les pertes thermiques et l'inconfort de la loge.

Bâtiment des collections scientifiques

Façades en pierre

Pour le bâtiment des collections, le parement sur la façade sud et son retour à l'est est d'une épaisseur d'origine de 3 cm. Cependant, la réflexion liée au type d'attache et à l'amélioration thermique incite à changer ces plaques de la même manière que sur le bâtiment des expositions publiques.

Marbre de façades

Le bâtiment des expositions publiques, l'auditoire et une petite partie de la façade du bâtiment des collections scientifiques sont revêtus d'un parement en marbre de Carrare avec un fin bandeau en bleu des Pyrénées.

Cette pierre naturelle doit être déposée afin de sécuriser le pourtour du bâtiment. L'épaisseur et la fixation du revêtement ne sont plus aux normes, il est donc malheureusement impossible de déposer et raccrocher ces plaques en l'état.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment et diminution des consommations d'énergie de chauffage de 50%.

Développement des énergies renouvelables, avec la création d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Amélioration des conditions climatiques d'hiver et d'été.

Rétablissement des conditions d'hygiène et de sécurité dans les ateliers.

Récupération, recyclage et valorisation des 3900 m^2 de marbre. Plusieurs pistes sont à l'étude: sous forme de carreaux lorsque l'état de la pierre le permet, ou sous forme concassée pour les revêtements extérieurs.

Dans le cadre de la campagne Display, le Conseil administratif a accepté la pose d'une étiquette Display grand format assortie d'une affiche explicative sur le panneau de chantier ou sur une façade du Muséum d'histoire naturelle. Une conférence de presse sera organisée après le vote du crédit de rénovation afin d'informer et sensibiliser la population sur la nature des travaux qui seront engagés.

Conception énergétique

Le Muséum d'histoire naturelle développe un certain nombre d'activités et de prestations nécessitant une maîtrise des conditions climatiques, permettant

d'assurer en premier lieu la fonction de conservation, mais aussi la restauration, l'organisation de conférences, la confection de décors (ateliers).

La qualité thermique actuelle de l'enveloppe est médiocre et engendre de nombreux problèmes climatiques:

– les importantes infiltrations d'air actuelles provoquent un phénomène d'assèchement de l'air ambiant, qui est compensé par une installation d'humidification complexe et coûteuse;
– en été, les vitrages exposés à l'ouest transmettent un fort rayonnement solaire, ce qui a pour effet de créer une zone de surchauffe dans le couloir technique;
– en hiver, les vitrages ainsi que les façades perméables à l'air et peu isolées sont sources d'importantes déperditions thermiques qui, cumulées, engendrent une consommation annuelle d'énergie de chauffage très élevée, 155 000 litres de mazout environ, ce qui situe ce bâtiment parmi les plus gros consommateurs d'énergie du patrimoine administratif.

Le bâtiment présente aujourd'hui l'étiquette énergie suivante:

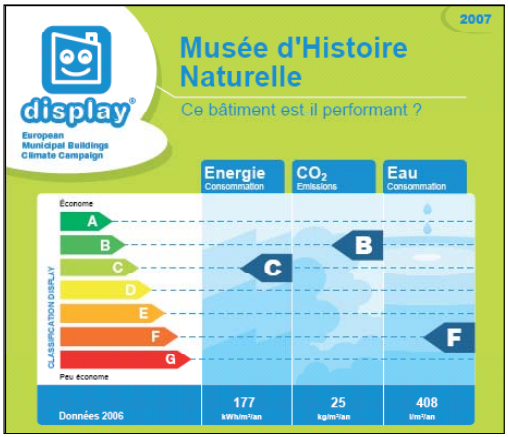

La consommation d'énergie du Muséum, classe C, peut sembler a priori une «performante». Néanmoins, il faut rappeler ici que, d'une part, le bâtiment présente un bon coefficient de forme (bâtiment compact) et, d'autre part, que les conditions de confort thermique (20°C) et d'éclairement ne peuvent pas être assurées dans l'ensemble du bâtiment.

D'un autre côté, l'importante consommation d'eau, classe F, s'explique par le fait qu'aujourd'hui l'arrosage du parc fait partie de la consommation d'eau du bâtiment. La séparation du comptage de l'arrosage sera réalisée dans le cadre des interventions prévues.

Les travaux permettront donc de faire passer le Muséum d'histoire naturelle dans les classes suivantes:

– Consommation d'énergie: B
– Emission de CO_2: A
– Consommation d'eau: C ou D

Par ailleurs, dans le cadre de la demande d'autorisation de construire, la Ville de Genève doit fournir un concept énergétique. Ce dernier doit être accepté par le Service cantonal de l'énergie qui vérifie que les performances énergétiques de l'objet sont conformes aux objectifs de la politique énergétique cantonale et de l'état de la technique actuelle.

Il est proposé de développer un concept de haute performance énergétique en intervenant efficacement sur l'isolation des façades, des cadres de fenêtre et des vitrages.

Globalement, les différentes interventions respectent les principes décrits dans le document de stratégie générale «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage des bâtiments, à savoir réduire d'au minimum 50% les besoins en chauffage.

Mise en conformité de l'isolation de l'enveloppe et de la toiture

Le volume cubique simple du bâtiment offre un coefficient de forme performant s'il est correctement isolé. L'isolation périphérique prévue de 120 mm (coefficient U de 0,22 [W/m2.°K]) pour la façade et de 200 mm pour la toiture (coefficient U de 0,20 [W/m2.°K]) améliorera nettement les conditions climatiques et énergétiques du musée.

Mise en conformité des vitrages

En ce qui concerne le bâtiment des expositions, les fenêtres en façades donnent sur un couloir technique situé entre la façade et l'arrière borgne des vitrines. Il est donc proposé de remplacer ces vitrages par des fenêtres isolantes avec une isolation complémentaire de 120 mm dans l'encadrement intérieur.

Le projet prévoit la conservation des «fenêtres carrées» extérieures mais avec des matériaux opaques qui composent une isolation continue de la façade.

Pour la façade sud, des vitrages isolants avec protections solaires et stores intégrés sont prévus afin de limiter les charges thermiques importantes dans les ateliers et la cafétéria.

Selon ces hypothèses, la consommation d'énergie de chauffage sera divisée par deux, ce qui permettra une économie annuelle d'environ 70 000 litres de mazout.

Les conditions climatiques extérieures auront un très faible impact sur les conditions intérieures, ce qui est un objectif pour la conservation dans un musée.

Installation de chauffage et ventilation

Les installations de ventilation et chauffage ont été rénovées il y a un peu plus de dix ans. Elles sont par conséquent en bon état et ne nécessitent pas de travaux d'assainissement.

Installation d'une ventilation dans l'atelier de décoration

L'atelier de décoration, situé dans la partie sud du bâtiment d'exposition présente des conditions d'inconfort thermique extrême. A l'origine, cette zone était vouée aux expositions, et l'atelier était provisoire.

Or cet atelier ne dispose ni de ventilation spécifique aux travaux de l'atelier, ni de possibilité d'ouvrir les fenêtres, ni de la faculté d'agir sur un dispositif de protection solaire, car celui-ci est actuellement inexistant.

Ce projet prévoit en parallèle du traitement des façades, des fenêtres et de la protection solaire, la création d'une nouvelle installation de ventilation spécifiquement dédiée à cette zone.

L'atelier sera ventilé grâce à un monobloc double flux équipé d'un récupérateur de chaleur à très haut rendement, géré par une régulation numérique centralisée.

Humidification

Le remplacement complet de l'installation d'humidification des salles d'exposition des rez-de-chaussée (inférieur et supérieur), du 1er étage et du 2e étage est nécessaire.

Cette intervention dans les centrales de ventilation est et ouest prévoit la mise en place d'un système d'humidification d'air adiabatique et d'un traitement d'eau. Ces équipements seront adaptés sur les installations de ventilation existantes.

Eclairage

Augmentation du niveau de l'éclairage de service au niveau des zones de circulation pour répondre aux normes de sécurité.

Le nouvel éclairage sera nettement plus performant d'un point de vue énergétique, ce qui permettra de répondre au minimum à la norme SIA 380/4 et de tendre, dans la mesure du possible, vers les performances Minergie.

La consommation globale d'électricité n'augmentera pas malgré l'augmentation des prestations actuelles d'éclairement et nous espérons même pouvoir constater une légère diminution après travaux.

Estimation des coûts selon code CFE

Position CFE	*Intitulé*		*Montants HT*
B	Travaux préparatoires		838 950
B0	Installations communes de chantier, clôture de chantier	268 800	
B1	Défrichage selon autorisation de construire. Dépose du revêtement en pierre existant, y compris évacuation Démontage et évacuation des fenêtres existantes Démontage par étape de l'étanchéité existante et de la ferblanterie détériorée	570 150	
C	Installation générale de chantier		491 400
C1	Montage et mise à disposition d'un échafaudage lourd pour la durée du chantier	491 400	
E	Gros œuvre (bâtiment)		5 537 550
E1	En toiture, exécution d'un complexe d'étanchéité, type toiture chaude de 220 mm	557 550	
E4	Traitement de la carbonatation du béton sous les façades en marbre, soit piquage des zones carbonatées, traitement des fers (estimation 20% de l'ensemble)	406 350	
E4	Pose d'une isolation en laine de roche épaisseur 120 mm sur toute la surface des façades Repose du nouveau revêtement en marbre, épaisseur 30 mm, type Carrare C-CD et bleu des Pyrénées	2 093 700	
	Traitement des surfaces en béton apparent	45 000	
E5	Menuiseries extérieures: fourniture et pose de fenêtres en bois métal ou tout métal selon emplacement Fourniture et pose de stores manuels à lamelles	2 434 950	
I	Installations techniques		283 750
I0	Courant fort selon besoins du chantier	25 000	
I3	Création d'une ventilation pour l'atelier de décoration	78 750	
I3	Remplacement du système d'humidification	180 000	
M	Aménagements intérieurs (bâtiment)		154 900
M3	Reprise ponctuelle des revêtements de sol suite dépose menuiseries extérieures	24 700	
M4	Reprise ponctuelle des revêtements muraux, suite dépose menuiseries extérieures	33 600	

M5	Adaptation ponctuelle des faux plafonds suite dépose façades	17 850	
M8	Nettoyage des locaux et toutes surfaces après travaux	78 750	
T	Aménagements extérieurs		44 100
T4	Remise en état de l'emprise du chantier, réfection des chemins et des pelouses		
B-U	Sous-total 1		7 350 650
V	Frais secondaires (de la construction)		44 000
V1	Reproduction de documents	36 000	
V2	Autorisation, taxes	8 000	
W	Honoraires		634 000
W2	Honoraires ouvrage	464 000	
W2	Honoraires ouvrage crédit d'étude	170 000	
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)		8 028 650
X	Comptes d'attente et marge d'évolution du projet		401 430
X2	Divers et imprévus 5% de 8 028 650 francs	401 430	
B-X	Coût total de la construction (HT)		8 430 080
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)		640 686
	TVA 7,6% – 7,6% de 8 430 080 francs	640 686	
B-Z	Coût total de la construction (TTC)		9 070 766
ZZ	Frais administratifs et financiers		764 627
ZZ0	Information, concertation	5 000	
ZZ1	Honoraires de promotion 5% de (9 070 766 francs + 5000 francs)	453 788	
ZZ2	Intérêts intercalaires $\frac{3{,}75 \times 9\,529\,554 \times 14}{100 \times 2 \times 12}$	208 459	
ZZ3	Fonds d'art contemporain 1% de (9 070 766 + 5 000 + 453 788 + 208 459)	97 380	
B-ZZ	Coût général de l'opération		9 835 393
	Total du crédit demandé		9 835 300
A déduire:			
–	Crédit d'étude 042.040.01 voté le 25.05.2002		170 000
Total du crédit I demandé			9 665 300

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois de novembre 2007 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Bâtiment des collections

Surface de toiture:	965 m^2	Coût	234 770	Prix unitaire	240 fr/m^2
Surface vitrée:	880 m^2	Coût	1 093 144	Prix unitaire	1 240 fr/m^2
Surface de marbre:	310 m^2	Coût	229 912	Prix unitaire	740 fr/m^2
Surface de béton:	1030 m^2	Coût	123 200	Prix unitaire	120 fr/m^2

Bâtiment des expositions

Surface de toiture:	2530 m^2	Coût	397 400	Prix unitaire	160 fr/m^2
Surface vitrée:	885 m^2	Coût	1 203 380	Prix unitaire	1 360 fr/m^2
Surface de marbre:	3135 m^2	Coût	1 986 667	Prix unitaire	630 fr/m^2

Auditorium

Surface de toiture:	285 m^2	Coût	29 300	Prix unitaire	100 fr/m^2
Surface vitrée:	170 m^2	Coût	183 640	Prix unitaire	1 080 fr/m^2
Surface de marbre:	375 m^2	Coût	289 260	Prix unitaire	770 fr/m^2

Subvention

Ce projet prévoit une amélioration très importante de la qualité thermique de l'enveloppe, et à ce titre répond aux objectifs de divers fonds.

Une requête en subvention sera déposée auprès du Fonds énergie des collectivités publiques, ainsi qu'auprès du Fonds centime climatique. Les montants alloués viendront en déduction de l'investissement proposé pour le crédit.

Autorisation de construire

Ce projet de réfection des façades fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 100708-2, déposée le 20 septembre 2006 et délivrée le 16 novembre 2006.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatorze mois pour la rénovation des façades. La date de mise en exploitation prévisionnelle est décembre 2009.

Référence au troisième plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 042.040.02 du troisième plan financier d'investissement 2008-2019 pour un montant de 9 830 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Le projet prévoit une amélioration très importante de la qualité thermique de l'enveloppe, la consommation d'énergie de chauffage sera divisée par deux, ce qui permettra une économie annuelle d'environ 70 000 litres de mazout.

La charge financière annuelle sur 9 665 300 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se monte à	509 180
Pour l'option 1 concernant le remplacement des faux plafonds dans les salles d'exposition et surfaces communes, suite à leur dépose en urgence en 2007, la charge financière annuelle sur 659 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités se monte à	78 240
Pour l'option 2 concernant la création d'une centrale photovoltaïque, la charge financière annuelle sur 284 700 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités se monte à	33 800
Pour l'option 3 concernant diverses améliorations constructives lors des travaux de rénovation de façades, la charge financière annuelle sur 685 300 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 20 annuités se monte à	47 130

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Muséum d'histoire naturelle du département de la culture.

Option 1: remplacement des faux plafonds dans les salles d'exposition et surfaces communes, suite à leur dépose en urgence en 2007

Remplacement des plaques de faux plafonds et de l'éclairage encastré

Le 31 mars 2007, une plaque de faux plafond de la salle d'exposition du rez-de-chaussée s'est détachée.

Pour sécuriser le Muséum suite à cet incident, il a fallu deux semaines de fermeture au public afin de permettre la dépose de tout le système des faux plafonds et des luminaires encastrés.

Ce système, datant de la construction du bâtiment, doit être entièrement refait et le concept d'éclairage encastré doit être renouvelé pour répondre aux exigences muséographiques actuelles.

L'installation projetée est conçue de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la normes SIA 380/4 et Minergie. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage par des dispositifs d'automations gérant l'allumage et l'extinction de la lumière en fonction de la non-présence et de l'occupation.

La trame actuelle de 60*60 sera respectée pour optimiser les percements existants et reprendre complètement les systèmes de fixation *in situ*.

Estimation des coûts de l'option 1 selon code CFE

Position CFE	*Intitulé*		*Montants HT*
I	Installations techniques		225 000
I0	Remplacement des installations électriques et luminaires suite dépose des faux plafonds dans toutes les salles d'exposition	225 000	
M	Aménagements intérieurs (bâtiment)		325 000
M5	Remplacement des faux plafonds déposés en urgence dans toutes les salles d'exposition (2500 m^2)	325 000	
B-U	Sous-total 1		550 000
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)		550 000
X	Comptes d'attente et marge d'évolution du projet		27 500
X2	Divers et imprévus 5% de 550 000 francs	27 500	
B-X	Coût total de la construction (HT)		577 500
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)		43 890
	TVA 7,6% – 7,6% de 577 500 francs	43 890	
B-Z	Coût total de la construction (TTC)		621 390
ZZ	Frais administratifs et financiers		37 595
ZZ1	Honoraires de promotion 5% de 621 390 francs		31 070
ZZ3	Fonds d'art contemporain 1% de (621 390 + 31 070)		6 525
B-ZZ	Coût général de l'opération		658 985
Total de l'option 1 demandée			659 000

Option 2: création d'une centrale photovoltaïque

La toiture du Muséum d'histoire naturelle présente un potentiel solaire évident, lequel est actuellement exploité par une installation solaire thermique en fin de vie qui sera de toute façon démontée pendant les travaux.

En effet, l'installation solaire thermique actuelle, construite en 1989, présente de nombreuses fuites sur les capteurs.

Le démontage et remontage de l'installation généreraient des coûts disproportionnés en regard de son état de vétusté.

De plus, les besoins estivaux d'eau chaude étant faibles, cette installation présente relativement peu d'intérêt. C'est pourquoi il est proposé de la remplacer par une centrale solaire photovoltaïque.

Il est proposé de réaliser sur la toiture une centrale photovoltaïque de 21 kWp, pour une production d'environ 20 300 kWh/an, couvrant une surface d'environ 250 m^2.

Cette installation sera composée de panneaux posés sur cadres métalliques et inclinés à environ 20 degrés.

Le coût moyen du Wp (Watt pic) installé est estimé à 11 francs (21 000 Wp x 11 francs) = environ 230 000 francs HT.

Les recettes prévues pour cette installation sont estimées à 15 000 francs/an.

Le retour sur investissement d'un tel projet varie d'environ quinze à vingt ans, selon le type de construction.

La planification et l'exécution des travaux décrits ci-dessous seront coordonnées avec celles relatives à la réfection de la toiture, et réalisées conjointement par le Service des bâtiments et le Service de l'énergie.

La construction de la centrale photovoltaïque n'est réalisable que si la toiture est rénovée. Pour la centrale photovoltaïque, les travaux dureront deux mois, ils seront coordonnés avec ceux de la rénovation de façades afin de bénéficier de l'échafaudage existant et des moyens de levage prévus dans le cadre de la rénovation.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Grâce à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque en toiture, le projet participera également au développement des énergies renouvelables produites localement. L'électricité sera revendue aux Services industriels de Genève et participera ainsi à la fourniture de courant vert sur le canton.

Estimation des coûts de l'option 2 selon code CFE

Position CFE	*Intitulé*		*Montants HT*
B	Travaux préparatoires		10 000
	Démontage de l'installation solaire thermique	10 000	
I	Installations techniques		230 000
	Fourniture et pose de la centrale photovoltaïque	230 000	
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)		240 000
B-U	Sous-total 1		240 000
X	Comptes d'attente et marge d'évolution du projet		12 000
	Divers et imprévus (5%)	12 000	
B-Y	Coût total de la construction (HT)		252 000
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)		19 152
	TVA 7,6%	19 152	
B-Z	Coût total de la construction (TTC)		271 152
ZZ	Frais administratifs et financiers		13 558
ZZ1	Honoraires de promotion 5% de 271 152 francs	13 558	
B-ZZ	Coût général de l'opération		284 710
Total de l'option 2 demandée			284 700

Option 3: diverses améliorations constructives lors des travaux de rénovation de façades

L'amélioration thermique de l'enveloppe, proposée dans la demande de crédit, soulève la question d'une prise en charge globale de l'enveloppe afin de limiter les pertes thermiques.

En effet, cette troisième option propose, entre autres, l'amélioration du complexe d'étanchéité de toiture, l'isolation par un crépi périphérique des murs des sauts-de-loup sur la zone de la bibliothèque, mais aussi le remplacement des portes en toiture par des portes à coupure thermique.

Il est prévu de compléter le remplacement des fenêtres par des stores extérieurs dans les zones de bureaux et d'habitation pour le confort des utilisateurs.

Le Muséum souhaite également profiter des travaux de rénovation de toiture pour agrandir et modifier l'animalerie qui se trouve en toiture du bâtiment des collections. Il s'agirait de remplacer les actuelles parois de bois par des murets isolés et crépis, d'alimenter en électricité et en chauffage les nouveaux locaux ainsi créés.

Estimation des coûts de l'option 3 selon code CFE

Position CFE	*Intitulé*		*Montants HT*
E	Gros œuvre (bâtiment)		519 750
E1	Fourniture et pose d'un nouveau complexe d'étanchéité type verre cellulaire, en plus-value sur la solution d'étanchéité inversée	178 500	
E4	Isolation type crépi périphérique dans les sauts-de-loup de la zone de la bibliothèque	19 950	
E4	Agrandissement de l'animalerie en toiture, construction des murs, isolation périphérique et finitions	42 000	
E4	Traitement des surfaces en béton apparent, protection du béton fini par un revêtement transparent	157 500	
E5	Stores extérieurs à lamelles sur les nouvelles fenêtres bâtiment des collections et bâtiment des expositions	121 800	
B-U	Sous-total 1		519 750
W	Honoraires		40 000
W2	Honoraires ouvrage	40 000	
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)		559 750
X	Comptes d'attente et marge d'évolution du projet		27 980
X2	Divers et imprévus 5% de 559 750 francs	27 980	
B-X	Coût total de la construction (HT)		587 730
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)		44 667
	TVA 7,6% – 7,6% de 587 730 francs	44 667	
B-Z	Coût total de la construction (TTC)		632 397
ZZ	Frais administratifs et financiers		52 931
ZZ1	Honoraires de promotion 5% de 632 397 francs	31 620	
ZZ2	Intérêts intercalaires $\frac{3{,}75 \times 664\,017 \times 14}{100 \times 2 \times 12}$	14 525	
ZZ3	Fonds d'art contemporain 1% de (632 397 + 31 620 + 14 525)	6 785	
B-ZZ	Coût général de l'opération		685 328
Total de l'option 3 demandée			685 300

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 665 300 francs destiné à la réfection des façades du Muséum d'histoire naturelle situé au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 665 300 francs.

Art. 3. – Un montant de 97 380 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 170 000 francs du crédit d'étude voté le 25 mai 2002, soit un montant total de 9 835 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2039.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 659 000 francs destiné au remplacement des faux plafonds dans les salles d'exposition, suite à leur dépose en urgence en 2007.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 659 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 6525 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 284 700 francs destiné à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du Muséum d'histoire naturelle.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 284 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 685 300 francs destiné à diverses améliorations constructives lors des travaux de rénovation des façades.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 685 300 francs.

Art. 3. – Un montant de 6785 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Page 5: [1] Supprimé Ville de Genève 11.01.2007 3:23

Si les bâtiments du Muséum sont bien conçus du point de vue fonctionnel pour les activités qui y sont exercées, ils présentent des défauts importants quant à l'isolation thermique. Ces défauts ont pour conséquence :
une surconsommation d'électricité en hiver et en été,
un absentéisme et un manque de productivité durant l'été,
un impact négatif sur la conservation des collections et certains types de matériel.

Les conditions climatiques dans l'ensemble du Muséum présentent des différences saisonnières extrêmement importantes, il y fait chaud, très chaud en été et frais, très frais en hiver. Le gradient de la température intérieure des locaux entre l'été et l'hiver dépasse les 15 °C, soit un petit 16°C en période hivernale, pour dépasser les 30°C en été.

En période estivale, les visiteurs ne trouvent pas le confort thermique qu'ils sont en droit d'attendre dans un bâtiment d'exposition. Face à cette situation, le public tend à déserter les lieux d'exposition situés dans les niveaux supérieurs du Muséum, ce qui est d'autant plus regrettable lors d'expositions payantes.
Cet été (2006), les galeries du 3ème et 4ème étage ont été fermées au public pendant près de trois semaines, car des températures de l'ordre de 35 °C y ont été mesurées dès le matin. A cela, il fallait ajouter un mouvement de l'air à peu près absent et un taux d'humidité élevé. Cette mesure exceptionnelle a été prise de manière à éviter que des visiteurs soient pris de malaise, mais aussi pour maintenir des conditions de travail dignes au personnel de surveillance et d'entretien.
L'atelier de décoration, qui est situé dans la partie sud du bâtiment d'exposition présente également des conditions d'inconfort thermique extrême. Les collaborateurs de cet atelier ne disposent ni de la possibilité d'ouvrir les fenêtres, ni de la faculté d'agir sur un dispositif de protection solaire, car celui-ci est inexistant. De plus ces niveaux élevés de température ont un impact négatif sur la conservation des collections et réduisent considérablement la durée de vie du matériel électronique et multimédia exposés.
Actuellement, durant les périodes de canicules il est indispensable de maintenir les portes d'entrées d'accès au public ouvertes, afin de créer un courant d'air par effet de cheminée, permettant de donner une sensation de fraîcheur relative aux visiteurs. Cette mesure présente néanmoins un risque important d'introduction d'insectes ravageurs et nuisibles pour la préservation des animaux exposés.
Une grande partie des locaux sont équipés de ventilateurs, ce qui accroît la consommation d'électricité.

En période hivernale, la partie administrative située au rez-de-chaussée et le dernier étage du bâtiment scientifique ne peuvent être chauffée correctement, par conséquent les collaborateurs pallient à cet inconfort par l'utilisation sauvage de divers dispositifs radiants électriques, avec tous les inconvénients en terme de surconsommation électrique et de risque incendie que cela comporte.
Le Muséum possède des animaux vivants pour la recherche scientifique et les expositions. Si l'hiver, il est relativement facile d'augmenter la température ambiante avec des chauffages d'appoint, l'été le refroidissement n'est pas possible. Ainsi, au cours de l'été, nous déplorons toujours la perte d'animaux.

Rappelons que deux des missions du Muséum consistent à accueillir du public et à conserver des collections qui sont les archives de la nature actuelle et passée. L'inconfort climatique qui règne souvent dans le Muséum ne permet pas de remplir ces deux missions de manière optimale. Par conséquent, il y a lieu d'entreprendre les travaux de rénovation sur l'enveloppe du bâtiment afin d'améliorer le confort climatique des espaces intérieurs pour le public, le personnel et les collections.

Préconsultation

M. Jean-Louis Fazio (S). Bien entendu, le groupe socialiste renverra cette proposition pour étude en commission des travaux. Mais nous tenons ce soir à signaler notre étonnement et notre agacement en constatant qu'il faut en arriver au point où des plaques de plafond tombent pour engager des travaux d'entretien et de rénovation. Nous nous demandons pourquoi il faut tant de temps pour que les services de la Ville bougent et que le Conseil administratif arrive devant nous avec une proposition.

M. Gilles Garazi (Ve). Une fois n'est pas coutume, les Verts sont particulièrement satisfaits de l'aspect environnemental du projet. Il n'en demeure pas moins que le développement durable repose sur trois axes et que l'axe économique pose quelques questions. Nous sommes donc particulièrement heureux de renvoyer cette proposition pour étude à la commission des travaux, à l'instar du groupe socialiste.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Thierry Piguet, vice-président.)

Mme Vera Figurek (AGT). Notre groupe A gauche toute! s'associe aux remarques faites par le Parti socialiste et le Parti des Verts. En effet, nous l'avons assez dit, nous trouvons que l'entretien du patrimoine immobilier, notamment des musées, est insatisfaisant. Nous partageons les propos de M. Fazio: il est scandaleux d'attendre que des problèmes de sécurité nous imposent de faire des travaux. Nous devrions avoir un budget suffisant pour pouvoir entretenir nos bâtiments de manière décente. S'il le faut, nous enjoignons au Conseil administratif de nous proposer une augmentation du fonds dévolu à cet effet au budget, mais nous ne voulons plus devoir voter des projets en urgence pour des problèmes de sécurité.

Je rappelle quand même, et nous aurons l'occasion d'en parler en commission des travaux, que nous avons trop souvent affaire à du bricolage. Au Muséum, il y a des problèmes de sécurité, Mesdames et Messieurs: des plaques de marbre se sont écroulées et auraient pu causer des accidents mortels. Ce n'est donc pas un luxe que de pouvoir faire cette étude en commission, et de manière urgente.

Le représentant du groupe des Verts a souligné la qualité de la proposition PR-604 et je pense que les trois options pourront être suivies par notre groupe, notamment au niveau de l'isolation et de l'énergie. A l'heure actuelle, nous devons privilégier les énergies renouvelables et nous nous réjouissons donc d'étudier l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pour finir, je ne puis m'empêcher de penser aux travailleuses et travailleurs qui œuvrent au Muséum d'histoire naturelle dans des conditions qui ne sont pas des plus favorables. Je pense notamment à l'éclairage ou aux ateliers de décoration, dans lesquels ils respirent des produits toxiques. A cet égard, il me semble que nous n'avons pas à attendre la fin de l'étude en commission pour intervenir. Je demande donc au Conseil administratif de veiller, d'ores et déjà, à ce que des travaux d'urgence soient entrepris en priorité.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, cela fait maintenant une année que je suis à la tête de ce département et je peux dire que des efforts considérables ont été faits pour l'entretien de notre patrimoine immobilier. Je crois que les choses sont sous contrôle, sauf que – Madame Figurek, vous l'avez relevé – nos budgets sont extrêmement serrés. Quand le Conseil municipal – vous-mêmes, Mesdames et Messieurs – décide de voter des priorités, le fait est que d'autres objets doivent être repoussés, puisque le budget d'investissements est passé de 100 millions à 90 millions de francs, soit 10 millions de moins. Je me suis d'ailleurs battu au moment de l'élaboration du budget 2008 et de son vote en décembre 2007 pour que les investissements soient augmentés à 95 millions. Aujourd'hui, on constate que ce n'est pas suffisant.

Il faudra que nous fassions mieux, les uns et les autres. De mon côté, je tenterai de consacrer un peu plus d'argent à l'entretien, bien que, je le répète, des efforts considérables sont faits pour maintenir en bon état l'ensemble de notre patrimoine. En décembre prochain, j'espère que tous les groupes seront unanimes pour voter l'augmentation du budget d'investissements et du budget d'entretien, ce qui nous permettra de satisfaire un besoin essentiel qui est notamment la mise en sécurité de nos bâtiments phares.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

Le président. Mesdames et Messieurs, en début de séance nous avions proposé de reporter à 20 h 30 le traitement de la proposition PR-605 concernant les comptes 2007. Mais, puisque Mme Salerno est présente, nous pouvons commencer tout de suite la discussion sur cette proposition, si vous le désirez. Monsieur Barbey, vous avez la parole.

M. Alexis Barbey (L). Monsieur le président, vous aurez compris, en lisant dans le regard des conseillers municipaux, qu'il serait dommage d'entrer en matière sur les comptes un quart d'heure avant d'aller dîner, sauf si Mme Salerno

est absente à 20 h 30, auquel cas le groupe libéral préférerait que nous traitions les comptes immédiatement et rapidement en sa présence, plutôt que longuement en son absence!

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vu le nombre d'urgences que vous avez votées et qui me concernent, il est évident que je serai là à 20 h 30, Monsieur Barbey! Mais il est vrai aussi que la prise en considération des comptes de la Ville de Genève ne nécessite jamais des heures de débat. Le renvoi en commission, en principe, peut se faire rapidement. Il reste encore quinze minutes avant la pause, c'est à vous de décider, Mesdames et Messieurs, mais je pense que quinze minutes devraient suffire pour l'entrée en matière…

Le président. Mesdames et Messieurs, puisque nous avions proposé de traiter les comptes 2007 à 20 h 30, je suggère d'en rester à cette décision.

7. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 84 000 francs destiné à subventionner l'extension des prestations et les frais de formation de la ludothèque qui dessert le centre-ville, la Vieille-Ville, Rive, la Cité et le haut des Eaux-Vives (ludothèque du centre et de la Vieille-Ville) (PR-606).

1. **Préambule**

La Ville de Genève subventionne 11 ludothèques, toutes gérées par des associations. Grâce aux décisions prises par le Conseil municipal dans le cadre du processus budgétaire et lors du vote de la proposition PR-366 en 2004, quatre d'entre elles offrent à la population des prestations particulièrement étendues, avec l'engagement de ludothécaires professionnelles salariées, lesquelles cumulent un taux d'activité global de 200% par ludothèque.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance assure le budget de fonctionnement, finance les salaires et met à disposition les locaux et les équipements. Les subventions en francs pour l'ensemble des ludothèques représentent un montant de 810 000 francs dans le budget 2008.

Les ludothèques Servette et 1, 2, 3… Planète!, à la tête desquelles demeure un comité d'association bénévole, ont été professionnalisées au printemps 2004,

suivies par la ludothèque de Saint-Jean (octobre 2005) et celle de la Jonction-Plainpalais (octobre 2006).

Cette démarche a permis de doubler les heures d'ouverture de ces lieux d'accueil, d'organiser des activités pendant les vacances scolaires, de renforcer leur mission d'encadrement des enfants, mais également de créer une nouvelle profession de l'enfance. En effet, grâce à une formation CEFOC (Centre d'études et de formation continue pour les travailleurs sociaux – Haute Ecole de travail social de Genève) comprenant un tronc commun, les ludothécaires peuvent également travailler comme animatrice/teur parascolaire ou monitrice/teur de maison de quartier. Il faut relever que cette formation, reconnue, évolue dans son contenu et est devenue une véritable filière à Genève.

Les premiers bilans d'activité des ludothèques professionnelles sont largement positifs d'une part pour la population des quartiers concernés, qui bénéficie d'une offre qui dynamise la vie du quartier et, d'autre part, pour le personnel qui a pu accéder à une activité salariée. Par ailleurs, grâce à ces mesures, la Ville de Genève a consolidé ces structures que le bénévolat rendait fragiles et inadaptées aux besoins.

La fréquentation des ludothèques professionnelles a décuplé mais, surtout, ces ludothèques ont maintenant les moyens de déployer leurs activités hors de leurs murs plus que par le passé. Elles participent régulièrement à des événements de quartier et gèrent des projets tels que le Ludobus, ludothèque itinérante, aménagé dans un ancien bibliobus, qui s'est déplacé de juin à septembre 2007 dans différents parcs de la ville, rencontrant un très vif succès auprès de la population de tous les âges.

Le personnel salarié des ludothèques est géré administrativement par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) sur le modèle des maisons de quartier. La relation juridique avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance est définie dans le cadre d'une convention.

2. **Exposé des motifs**

Quels besoins pour la ludothèque du centre et de la Vieille-Ville?

La mobilisation des associations du centre et de la Vieille-Ville en faveur de la professionnalisation de leur ludothèque (pétition P-188) a permis de montrer l'engagement de tout un quartier inquiet de voir sa ludothèque sur le point de fermer, faute de forces bénévoles suffisantes.

Malgré son classement, cette pétition a eu le mérite de mettre en lumière une situation difficile reposant sur deux constats:

– l'évidence du besoin d'une ludothèque pour un quartier comprenant les secteurs Rive, Cité, Vieille-Ville et haut des Eaux-Vives;
– l'épuisement des ludothécaires bénévoles, qui portent à bout de bras une structure qui n'a pas les moyens d'occuper une place significative dans le dispositif périscolaire du quartier.

Installée dans l'école Ferdinand-Hodler, la ludothèque du centre et de la Vieille-Ville a commencé son activité en 1986. Près de 130 familles sont inscrites et, jusqu'en 2006, quatre écoles (Ferdinand-Hodler, Saint-Antoine, Contamines, Roches), différents groupes parascolaires et plusieurs institutions de la petite enfance profitaient d'activités organisées en dehors des horaires d'ouverture. Cet accueil institutionnel a cessé depuis deux ans faute de personnel. En réalité, le personnel bénévole se résume à six personnes et, pour certaines, leur engagement remonte à plus de vingt ans. Elles assument deux ouvertures hebdomadaires, le mardi après-midi et le mercredi matin, uniquement pendant les périodes scolaires. Cette offre ne peut suffire pour répondre à la demande d'une population concernée de près de 700 enfants de 4 à 12 ans.

A la suite du classement de la pétition, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a examiné toutes les solutions possibles pour redynamiser la ludothèque. Force est de constater que les bénévoles n'ont plus envie de s'investir et qu'elles perçoivent la situation actuelle comme un manque de reconnaissance non pas à leur égard, mais à l'égard de la fonction même des ludothèques.

Quant aux habitants du quartier proche, ils déplorent depuis plusieurs années que le centre et la Vieille-Ville se vident de tous les prolongements de l'habitat indispensables à une bonne qualité de vie. Pour eux, la disparition programmée de la ludothèque s'inscrit dans ce processus.

Or, aujourd'hui plus que jamais, les activités proposées par les ludothèques s'inscrivent dans un contexte de prévention. Comme l'expliquait l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville dans son plaidoyer en faveur de la ludothèque du quartier, l'évolution de notre société, marquée notamment par le travail des deux parents et la disparition progressive du rôle et de la fonction sociale des personnes âgées, nécessite de préserver et de soutenir les structures d'accueil qui promeuvent des comportements sains, fondés sur la socialisation et le respect des règles. Cette association rappelait également, à juste titre, que les ludothèques ont cet atout rare et tant utile aujourd'hui de développer des activités intergénérationnelles autour des jeux de société.

Autrefois simples offices de prêts de jeux, les ludothèques pouvaient se suffire du bénévolat. Aujourd'hui, leur mission complète celle des maisons de quartier et le bénévolat se révèle souvent inadapté à la gestion de lieux où les enfants, mais également les parents, peuvent se rencontrer, développer des liens nouveaux

et s'intégrer dans le tissu social local. Comme cela avait été dit lors de la première demande de crédit relative aux ludothèques (proposition PR-366), il est fréquent que de jeunes parents, nouveaux habitants d'un quartier, commencent leur intégration grâce à la ludothèque et à la place de jeux. Or, contrairement aux maisons de quartier, la majorité des ludothèques fonctionnent uniquement grâce à l'engagement bénévole de personnes, presque exclusivement des femmes.

Pour le Conseil administratif, il s'agit donc de reconnaître le rôle nécessaire de la ludothèque du centre et de la Vieille-Ville et de lui donner les ressources pour poursuivre et développer son activité en lui accordant les moyens:

– de former du personnel bénévole afin qu'il puisse devenir professionnel;
– de salarier le personnel formé,

cela à partir de la rentrée scolaire 2008.

Formations

Les formations dispensées «pour les fonctions d'encadrement des activités du temps libre» par le CEFOC, et qui concernent les activités parascolaires et de maisons de quartier, ont été adaptées pour qu'elles puissent répondre également aux besoins des ludothèques. L'année 2007 a accueilli des ludothécaires pour la troisième fois. Cette démarche transversale permet de disposer d'équivalences qui, sous réserve de quelques compléments, ouvrent des perspectives de travail intéressantes dans une complémentarité qui se vérifie de plus en plus.

Cette étape de formation dure environ quatre-vingts heures, le soir et le samedi matin.

Ces modules «communs» sont ensuite complétés par un module spécifique dit de «spécialisation» sur un peu plus de cent vingt heures, qui concerne des matières et des sujets directement en lien avec les ludothèques.

Le coût moyen d'une formation complète est d'environ 5000 francs par participant-e, selon le nombre d'élèves.

Salaires

Pour remplir sa mission de façon optimale, une ludothèque professionnelle doit disposer d'un taux d'activité de 200%, qu'elle répartit comme elle l'entend, avec pour seule exigence que le/la ludothécaire responsable assume un poste à 50%. Il faut donc compter entre cinq et six engagements par ludothèque.

Ce n'est qu'après l'accomplissement de leur formation que les ludothécaires accèdent à la classe salariale correspondant à leur fonction (comparable à celle des animatrices/teurs parascolaires et à celle des monitrices/teurs de quartier).

3. **Présentation des coûts**

Les coûts de salaires et de formation d'une ludothèque se décomposent comme suit:

Nature des coûts	*Crédit budgétaire supplémentaire 2008* Fr.	*Incidence sur le budget 2009* Fr.
Salaires	54 000 (pour 4 mois)	160 000
Formation de 6 ludothécaires	30 000	--
Total crédit budgétaire supplémentaire	84 000	

4. **Avenir des ludothèques de la Ville de Genève**

Avec cette demande, le Conseil administratif vous propose de professionnaliser une cinquième ludothèque. Il s'efforcera de trouver le financement permettant d'inclure encore deux ludothèques dans cette démarche dans le courant de la présente législature, cela après évaluation des besoins. En l'état actuel des informations connues sur les problématiques de quartier, il semblerait logique de privilégier les ludothèques situées au cœur des secteurs les plus peuplés de la ville. A noter que les besoins pourraient évoluer considérablement dans l'hypothèse où la Ville de Genève devrait organiser un accueil continu des écoliers de 7 h 30 à 18 h tous les jours de la semaine.

Pour ce qui concerne les ludothèques non professionnalisées, le Service des écoles et institutions pour l'enfance sera attentif au degré de mobilisation des bénévoles et veillera à l'équilibre entre l'investissement de la Ville de Genève en locaux et en budget de fonctionnement, d'une part, et le rayonnement que peuvent avoir ces structures dans le cadre des moyens qui sont les leurs, d'autre part.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif;

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 84 000 francs destiné à subventionner l'extension des prestations et les frais de formation de la ludothèque du centre et de la Vieille-Ville de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2008 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le compte N° 361000, centre de coût N° 50035799, Service des écoles et institutions pour l'enfance, OTP S460024211.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez que nous avions reçu une pétition P-188 de la part des utilisateurs de la ludothèque et des habitants de la Vieille-Ville. Vous aviez demandé à mon département de faire une proposition et je m'étais engagé à revenir rapidement devant vous, ce que j'ai fait. J'aurais souhaité que cette proposition soit votée sur le siège, mais si vous voulez la renvoyer en commission, je suis prêt à venir devant les commissaires pour donner des détails supplémentaires.

Préconsultation

Mme Hélène Ecuyer (AGT). Je ne referai pas l'historique des ludothèques, je ne vous reparlerai pas de professionnalisation – tout le monde se demande ce que c'est – puisque nous avons parlé de la ludothèque de la Vieille-Ville lors d'une de nos dernières séances, lors de laquelle tout a été expliqué.

Nous avions demandé à M. Tornare de nous faire une proposition: elle est là, bien présentée, elle rappelle les faits et je pense que nous pouvons ouvrir la discussion immédiate et accepter cette proposition sur le siège. Si nous la renvoyons en commission, au mois de septembre, lors de la rentrée scolaire, cette ludothèque ne sera toujours pas considérée comme professionnelle, des gens auront peut-être quitté le bateau ou, pire, la ludothèque fermera ses portes. Mesdames et Messieurs, c'est maintenant que les responsables ont besoin du coup de pouce qui les motivera à continuer leur travail, dans un quartier où la population est très variée. Ce n'est pas parce que la Vieille-Ville est un quartier dit privilégié que les enfants n'ont pas le droit de jouer, comme dans les autres quartiers dits moins privilégiés, et de bénéficier de lieux adaptés et d'un encadrement formé et professionnel. Je

vous propose donc d'ouvrir la discussion immédiate et de ne pas perdre de temps en commission.

Mme Sophie de Weck Haddad (Ve). Contrairement à la préopinante, le groupe des Verts estime qu'un passage à la commission sociale et de la jeunesse s'impose. En effet, la pétition P-188 demandant la professionnalisation de la ludothèque de la Vieille-Ville avait été classée par notre Conseil municipal le 10 octobre 2007. Les propos tenus tant à la commission sociale et de la jeunesse qu'en séance plénière, notamment par les commissaires et par le magistrat, étaient que ce n'était pas une bonne idée de voter cette pétition et de financer cette professionnalisation au budget 2008.

Le premier argument évoqué était qu'une solution avait été trouvée et qu'il n'y avait pas de risque de fermeture imminente de la ludothèque. Le deuxième argument était que d'autres ludothèques devaient être professionnalisées de manière plus urgente. Il avait été fait référence notamment à la ludothèque des Pâquis et à celle des Eaux-Vives, quartiers où il y a plus d'enfants. M. Tornare nous disait qu'on ne pouvait pas régler uniquement ce problème et qu'il fallait faire un plan global pour l'ensemble des ludothèques.

Bien que les Verts aient voté la professionnalisation des quatre ludothèques actuellement professionnalisées, il me semble qu'un passage en commission est important pour avoir des réponses sur ce plan global concernant l'ensemble des ludothèques et sur ce qui a changé depuis janvier 2007. En effet, il ne semblait pas nécessaire d'inscrire cette professionnalisation au budget 2008 et, tout à coup, trois mois après, le magistrat présente un dépassement budgétaire. Par ailleurs, au niveau du financement, la proposition parle d'économies équivalentes dans le même dicastère, et nous voulons savoir comment cela sera financé. Enfin, nous souhaitons avoir une évaluation de l'expérience faite dans les quatre ludothèques déjà professionnalisées, avant de poursuivre le processus.

La commission sociale et de la jeunesse n'est pas très chargée et pourra traiter rapidement cette proposition. C'est la raison pour laquelle – sans préjuger du fond, car nous avons toujours soutenu la professionnalisation – il ne nous semble pas raisonnable de voter sur le siège aujourd'hui.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien aimerait exprimer sa reconnaissance au magistrat devant cette proposition. Le débat qui s'entame ce soir, nous l'avons déjà eu, et la proposition que présente le magistrat est tout à fait cohérente avec les promesses qu'il a faites. Renvoyer cette proposition en commission retarderait simplement la décision et Mme Ecuyer a bien expliqué les risques que nous prendrions. Je crois que nous sommes tous

convaincus que cette ludothèque doit être encouragée et qu'il y a essoufflement des bénévoles. Alors, voulons-nous remettre l'ouvrage mille fois sur le métier, continuer à parlementer sans fin, au risque d'épuiser complètement les bénévoles et de torpiller la ludothèque? Mesdames et Messieurs, je vous engage vivement à voter cette proposition sur le siège, comme le propose très raisonnablement le magistrat.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Les libéraux refuseront de voter cette proposition sur le siège. Sur le fond, ils reprennent la préoccupation des Verts et ils iront un peu au-delà. Il est indiqué dans la proposition qu'autrefois les ludothèques étaient «de simples offices de prêts»: ce sont les mots du magistrat, pas les miens, et vous apprécierez les termes utilisés. Le magistrat explique également qu'aujourd'hui leur mission a complètement changé, qu'elles s'intègrent dans les maisons de quartier et que, dans ce cadre, il y a tout un lien social à développer.

Je dis sans hésiter, car nous avons déjà eu ce débat lors du traitement de la pétition P-188, que c'est là se payer de mots, que rien n'a changé, qu'une ludothèque reste une ludothèque et qu'une maison de quartier reste une maison de quartier. Ces lieux ont toujours été des lieux d'échanges, des lieux socialement importants et il me paraît peu probable, même dans des temps très lointains, que le prêt de jeux puisse un jour être qualifié de «simple prêt». De la même manière, emprunter un ouvrage dans une bibliothèque ne s'est jamais réduit au simple emprunt, mais a toujours consisté à adhérer, c'est-à-dire à créer un lien social.

Il nous paraît évident, à nous groupe libéral, que la plus grande marque de défiance à l'égard des ludothèques, le pire manque de reconnaissance, c'est bien d'entrer dans le processus voulu par cette proposition et d'imaginer des ludothèques devenues des extensions de la fonction publique, d'imaginer que des responsables de ludothèques transformés en fonctionnaires ou en quasi-fonctionnaires puissent apporter un quelconque surplus de qualité et de bienveillance dans la tâche qu'ils assument.

C'est la raison pour laquelle nous reprenons la position généralement développée par le groupe des Verts à propos de la défense du tissu associatif. Nous allons même plus loin en annonçant que nous n'entrerons pas en matière sur cette proposition.

M. Christian Lopez Quirland (S). Pour sa part, le groupe socialiste acceptera le vote sur le siège pour les raisons suivantes. Hormis le fait que ce sujet est à l'ordre du jour depuis des années et qu'il y a une volonté du Conseil administratif, notamment de M. Manuel Tornare, de professionnaliser un tant soit peu les ludothèques, il est indiscutable pour nous, groupe socialiste, qu'il s'agit, dans le cas

d'espèce, de répondre à un besoin urgent. Nous sommes face à des personnes qui s'engagent bénévolement depuis des années et qui sont malheureusement à bout de force. Il y a de réels problèmes pour rendre ce service de manière équitable, mais également professionnelle, et il est important de répondre rapidement à ce besoin. En revanche, nous souhaitons évidemment qu'il y ait une évaluation des ludothèques. C'est une nécessité que personne ne nie.

Mesdames et Messieurs, ne pas voter cette proposition sur le siège pourrait signifier la mort de cette ludothèque, ce que nous pourrions regretter. En effet, il n'est pas toujours facile de relancer le bénévolat et le monde associatif. Voilà les raisons qui nous poussent à voter cette proposition sur le siège, et nous vous demandons de faire de même.

Mme Sophie de Weck Haddad (Ve). J'aimerais rappeler à nos partenaires politiques que les Verts demandent simplement un espace de discussion et d'information à travers une séance de commission. M. Tornare lui-même a dit qu'il n'aurait aucun problème à venir en commission pour donner plus d'informations et pour répondre aux questions qui se posent. Nous trouvons qu'il y a une certaine arrogance à imposer un vote sur le siège ce soir, alors qu'il est possible de fixer rapidement une séance de la commission sociale et de la jeunesse.

Cela dit, je tiens à attirer l'attention de nos partenaires politiques sur le fait que la plupart des membres de notre groupe ont convenu que, faute de renvoi en commission, nous ne pourrions que refuser cette proposition, ce que nous ferons peut-être à contrecœur. En l'occurrence, nous demandons simplement un espace de parole et de dialogue et j'espère que nous serons suivis.

Mme Martine Sumi (S). Je tiens à intervenir pour rappeler, non pas à nos «partenaires», mais au Conseil municipal, que nous avons déjà traité largement de la pétition P-188. Nous avons auditionné le magistrat, les personnes de la ludothèque, Mme Simone Irminger, responsable du contact avec les ludothèques, nous avons fait un réel travail de fond. D'ailleurs, si ma mémoire est bonne, cette pétition a été l'un des premiers points traités par le Conseil municipal au début de la législature.

En l'occurrence, la pétition P-188 avait effectivement été classée, mais elle l'avait été sur la promesse du magistrat – qu'il a tenue – de revenir avec un projet correspondant aux besoins du quartier. Par respect pour le travail fait par la commission sociale et de la jeunesse il y a moins d'une année, certains pourraient faire preuve d'un peu plus de confiance…

Nous ne sommes pas d'accord non plus d'entrer dans un chantage à la décision, simplement parce que nous demandons que ce crédit soit voté sur le siège

et non pas renvoyé à la commission sociale et de la jeunesse. Par respect pour les commissaires qui ont étudié le sujet lors de cinq séances, par respect pour les deniers des contribuables, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'accepter cette proposition sur le siège.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical demande aussi le renvoi en commission sociale et de la jeunesse. Par principe, nous ne sommes pas favorables aux votes sur le siège. Nous pouvons entrer en matière quand il s'agit d'une urgence, comme lorsque le magistrat Pagani s'est rendu compte, du jour au lendemain, qu'un pont manquait de s'effondrer aux Vernets… Mais, en l'état, nous ne voyons pas quelle est l'urgence.

Comme l'a très bien dit ma préopinante écologiste, la commission sociale et de la jeunesse – que j'ai le plaisir de présider jusqu'au mois de juin – n'a plus d'objet à l'ordre du jour et pourra donc traiter cette proposition très rapidement et présenter un rapport avant les grandes vacances pour débloquer le crédit. C'est pourquoi nous voterons le renvoi de cette proposition à la commission sociale et de la jeunesse et refuserons le vote sur le siège.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis assez choqué par les arguments avancés par les Verts. D'ailleurs, j'ai souvent eu l'occasion de dire qu'il y avait un certain dogmatisme dans ce parti qui était inacceptable. Ce soir, je remarque que ce dogmatisme veut bloquer la démocratie, puisque les Verts refusent la discussion immédiate, refusent de prendre part au débat et nous préviennent qu'ils refuseront ce projet s'il est présenté sur le siège. Je trouve cela inadmissible de la part d'un parti qui se veut responsable et qui a le vent en poupe dans notre cité.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous avons voté sur le siège des objets qui dépassaient de loin les 84 000 francs dont il s'agit ce soir. Nous pouvons aller vite et, comme l'a bien dit Mme Sumi, faire ainsi des économies de jetons de présence en donnant un signe aux habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui attendent notre décision.

Mme Anne Moratti Jung (Ve). A l'époque de la pétition P-188, j'étais présidente de la commission sociale et de la jeunesse et nous étions prêts à voter en faveur de cette professionnalisation. M. Tornare avait fait venir son équipe pour nous expliquer qu'il ne fallait pas le faire et qu'il convenait de privilégier d'autres quartiers avant la Vieille-Ville. Nous l'avions suivi dans ses recommandations, puis il a changé d'avis et il nous a présenté cette proposition.

Pour notre part, nous sommes tout à fait d'accord d'aller dans le sens de la professionnalisation, mais nous aimerions avoir des explications, un dialogue au sein de la commission sociale et de la jeunesse sur les raisons qui amènent aujourd'hui le magistrat à changer de cap et à décider que la Vieille-Ville est désormais prioritaire.

M. Pascal Rubeli (UDC). Les efforts fournis par les bénévoles travaillant à la ludothèque de la Vieille-Ville sont importants et prendre le risque que cette ludothèque disparaisse serait une erreur. D'une manière générale, nous sommes contre les municipalisations, mais il s'agit ici d'un cas bien particulier et nous devons être à l'écoute de nos concitoyens. Ce n'est pas parce que nous avons classé la pétition P-188 – et cela pour des raisons qui sont connues – que nous nous opposerons à cette proposition du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne crois pas avoir changé d'avis, Madame Moratti Jung. Quand j'ai émis cette opinion sur la ludothèque de la Vieille-Ville, en disant qu'elle n'était pas prioritaire, il y avait des restrictions budgétaires différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. En fait, on peut parfois changer d'avis en fonction des rentrées fiscales, lorsqu'elles sont meilleures que prévu…

A l'époque, j'avais également dit que je souhaitais voir la ludothèque de la Vieille-Ville devenir aussi la ludothèque du haut des Eaux-Vives. Vous avez vu l'intitulé de la proposition: c'est chose faite. Je suis allé l'autre jour à la ludothèque des Eaux-Vives et de la Vieille-Ville, j'ai répété ce discours et je crois que le message a été bien compris par les uns et les autres.

Monsieur Froidevaux, nous sommes dans la ville de Jean Piaget. Je vous renvoie à la lecture de Jean Piaget, qui a bien montré que, pour l'épanouissement des jeunes enfants, et parfois aussi des adultes, la composante ludique est extrêmement formatrice. Depuis Rousseau et grâce à Jean Piaget, nous avons pris conscience à Genève de l'importance du jeu dans le développement et l'épanouissement de la personnalité des futurs hommes et des futures femmes. Comme indiqué dans la proposition, aujourd'hui, les ludothèques ne sont plus des officines de prêt. Autrefois, et Mme Ecuyer pourra le dire, puisque c'est une vraie professionnelle, on se contentait de prêter des jeux sans mode d'emploi souvent et sans suivi pédagogique. Ce n'est plus le cas. Allez dans les ludothèques et vous verrez qu'il y a eu de grands changements!

Enfin, je rassure le groupe des Verts: il est dans mon intention, et j'en ai parlé à Mme de Tassigny et à Mme Simone Irminger, les deux cheffes de service concer-

nées par les ludothèques, de réfléchir à de nouvelles structures dans un avenir proche. En effet, nous sommes à un tournant en ce qui concerne les ludothèques: seront-elles un jour situées dans des crèches, dans des jardins d'enfants ou dans des garderies? Devrons-nous toutes les professionnaliser? Ce sont des questions que nous devrons nous poser. Comme dans les comités de restaurants scolaires et de crèches, les bénévoles tendent à disparaître. C'est un fait de société dont nous devons tenir compte. Cela fait partie des évolutions administratives, à côté des évolutions pédagogiques, qui attendent les ludothèques.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à la majorité (opposition des libéraux et d'un Vert et abstention des Verts).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 39 oui contre 28 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 39 oui contre 25 non (3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif;

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 84 000 francs destiné à subventionner l'extension des prestations et les frais de formation de la ludothèque du centre et de la Vieille-Ville de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2008 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le compte N° 361000, centre de coût N° 50035799, Service des écoles et institutions pour l'enfance, OTP S460024211.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4934

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4937

3. Prestation de serment de M. Adrien Genecand, remplaçant Mme Virginie Jordan, conseillère municipale démissionnaire. 4939

4. Questions orales 4939

5. Proposition du Conseil administratif du 27 février 2008 en vue d'un échange sans soulte entre la Ville de Genève et les Fondations immobilières de droit public des immeubles sis rue de Lausanne 21A-23A-25A, parcelles Nos 2862-6559-2864, section Cité, propriété de la Ville de Genève, l'immeuble sis à l'avenue d'Aïre 120, parcelle N° 1436, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, et l'immeuble sis rue des Savoises 11, 15, 17, parcelle N° 2409, section Plainpalais, propriété de la Fondation HBM Camille Martin (copropriété 55,22%) (PR-603). 4963

6. Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de:
   – crédit I: un crédit de 9 665 300 francs destiné à la réfection des façades du Muséum d'histoire naturelle situé au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27, commune de Genève, section Eaux-Vives;
   – option 1: un crédit de 659 000 francs destiné au remplacement des faux plafonds dans les salles d'exposition et surfaces communes, suite à leur dépose en urgence en 2007;
   – option 2: un crédit de 284 700 francs destiné à la création d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du Muséum d'histoire naturelle;
   – option 3: un crédit de 685 300 francs destiné à diverses améliorations constructives lors des travaux de rénovation de façades (PR-604) 4974

7. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 84 000 francs destiné à subventionner l'extension des prestations et les frais de for-

mation de la ludothèque qui dessert le centre-ville, la Vieille-Ville, Rive, la Cité et le haut des Eaux-Vives (ludothèque du centre et de la Vieille-Ville) (PR-606) 4999

8. Propositions des conseillers municipaux 5011

9. Interpellations 5011

10. Questions écrites 5011

La mémorialiste:
Marguerite Conus